



République Islamique de Mauritanie

Honneur –Fraternité – Justice

Ministère de l'Economie et des Finances

**Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme
(DPBMT)**

2025-2027

Septembre 2024

Table des Matières

ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	5
RESUME ANALYTIQUE.....	6
Synthèse analytique du DPBMT 2025-2027	6
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I : CONTEXTE ET PERSPECTIVES POLITIQUES MACROECONOMIQUES	10
1. Contexte international	10
2. Contexte politique et économique national récent	11
2.1. Contexte politique national récent	11
2.1.1. Programmes Présidentiels	11
2.1.2. Mise en œuvre de la SCAPP	11
2.2. Contexte économique national récent	13
2.2.1. Evolution économique en 2021-2023	13
2.2.1.1. Produit Intérieur Brut	13
2.2.1.2. Inflation	14
2.2.1.3. Situation de la dette 2021-2023	15
A. Portefeuille de la dette publique totale à fin décembre 2023	15
2- Dette intérieure	16
3. Perspectives Politiques économiques nationales 2024-2027	17
3.1. Perspectives politiques	17
3.1.1. Programme présidentiel (MON AMBITION POUR LA PATRIE)	17
3.1.2. Politique économique du gouvernement	17
3.1.3. Perspectives de la SCAPP	18
3.2. Prospectives économiques 2024-2027	20
3.2.1. Produit intérieur Brut	20
3.2.1.1. Secteur primaire	21
3.2.1.2. Secteur secondaire	21
3.2.1.3. Secteur tertiaire	21
3.2.2. Inflation	22
3.2.3. Stratégie de la dette 2024-2026	22
A. Description des stratégies alternatives	22
CHAPITRE II : SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE	23
1. Mobilisation des ressources 2021-2023	23
1.1. Ressources totales	23
1.1.1. Evolution des recettes fiscales 2021-2023	24
1.1.2. Evolution des recettes non fiscales	25

1.1.3.	Evolution des dons.....	26
2.	Evolutions des dépenses 2021-2023	26
2.1.	Dépenses courantes.....	27
2.1.1.	Traitements et salaires	27
2.1.2.	Dépenses d'acquisition de biens et services.....	28
2.1.3.	Subventions et autres transferts courants.....	28
2.1.4.	Autres charges budgétaires	28
2.2.	Dépenses d'investissement	28
3.	Exécution du budget en S1-2024 comparé à S1-2023	29
3.1.	Ressources budgétaires	29
3.2.	Dépenses et prêts nets (base paiement).....	30
3.3.	Solde budgétaire	31
CHAPITRE III : CADRAGE BUDGETAIRE 2025-2027		33
1.	Hypothèses du cadrage budgétaire.....	33
2.	Orientations de la politique budgétaire.....	33
2.1.	Cadre de politique budgétaire.....	33
A.	Politique fiscale :	34
B.	Administration fiscale :	35
2.2.	Cadre de politique de la dette 2024-2026.....	36
3.	Prévisions des ressources 2024-2027	37
3.1.	Ressources intérieures 2024-2027.....	37
3.2.	Ressources extérieures 2024-2027	39
4.	Prévisions des dépenses 2024-2027	40
4.1.	Evolution des dépenses totales.....	40
4.1.1.	Dépenses courantes.....	40
4.1.1.1.	Charges du Personnel	40
4.1.1.2.	Dépenses des biens et services	41
4.1.1.3.	Subventions et Transferts courants	42
4.1.1.4.	Intérêts de la dette	42
4.1.2.	Dépenses en capital	42
5.	Prévisions solde budgétaire.....	45
.5.1	Solde budgétaire	45
5.2.	Mode de financement	46
A-	Besoins de financement de l'État	46
B-	Ressources de financement de l'État.....	47
CHAPITRE IV : CDMT GLOBAL 2025-2027		49
1.	Comparaison en CDMT-g 2024-2026 et CDMT-g 2025-2027	49

1.1. Evolution des agrégats.....	49
1.2. Enveloppes sectorielles (2025-2027) en MRU	50
ANNEXE 1. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES (TOFE).....	58

Liste des Tableaux

Tableau 1 encours de la dette intérieure 2022-2023	17
Tableau 2: Répartition des investissements publics financés sur le budget de l'Etat selon les leviers de la SCAPP.....	18
Tableau 3: financement extérieur exécutés par l'administration publique 2025-2027 par levier de la SCAPP	19
Tableau 4: Evolution des recettes totales 2021-2023(milliards)	24
Tableau 5:Tableau des opérations financières de l'Etat Exécution du 1er semestre des années 2023 et 2024 en MDS MRU	31
Tableau 6: Hypothèses macroéconomiques (2024-2027)	33
Tableau 7 Evolution des recettes 2024-2027 en MDS MRU.....	38
Tableau 8 recettes extractives et recettes non-extractives en MDS MRU 2024-2027	38
Tableau 9: Enveloppes indicatives des ressources extérieures au titre de 2024-2027.....	39
Tableau 10: Evolution des dépenses en MDS MRU (2024-2027)	40
Tableau 11: Ratios de la dette 2024-2027	42
Tableau 12: Répartition des investissements publics (2025-2027) financés par le budget de l'Etat	43
Tableau 13: Répartition des investissements publics (2025-2027) financés par financement extérieur	44
Tableau 14: Ratios des dépenses en capital 2024-2027.....	45
Tableau 15: Solde budgétaires en mds MRU 2024-2027	45
Tableau 16: Tableau de Financement 2025-2027:.....	48
Tableau 17: Comparaison entre CDMT 2024-2026 et CDMT 2025-2027 en MDS MRU	49
Tableau 18: Enveloppes sectorielles (2025-2027).....	50

Liste des Figures

Figure 1: Evolution du PIB mondial en 2023, 2024 et 2025	10
Figure 2: Evolution du PIB national en 2021-2023	14
Figure 3: Taux d'inflation 2021-2023	15
Figure 4: Encours de la dette extérieure par type de créancier au 31/12/2023	16
Figure 5: Encours de la dette extérieure par tranche de taux d'intérêt	16
Figure 6: Evolution du PIB 2024-2027	20
Figure 7: Evolution du PIB nominal par secteur en million MRU	22
Figure 8: Evolution des recettes fiscales 2021-2023 en MDS MRU	25
Figure 9: Evolution des dépenses publiques 2021-2023 en MDS MRU	27
Figure 10: Evolution des agrégats des dépenses publiques 2021-2023 en MDS MRU	29
Figure 11: Evolution des recettes fiscales et PIB nominal	39
Figure 12: Principaux ratios de la masse salariale publique 2024-2027.....	41
Figure 13: Evolution des Biens et services 2024-2027 en MDS MRU.....	41
Figure 14: Evolution des Subventions et Transferts courants 2024-2027 en MDS MRU	42
Figure 15: Besoins de financement de l'Etat 2024-2027.....	46
Figure 16: Ressources de financement de l'Etat 2025-2027	47

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCI	Comité Consultatif d'Investissement
CDMT-g	Cadre de Dépense à Moyen Terme Global
CNSS	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale
DDE	Direction de la Dette Extérieur
DPBMT	Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
FMI	Fonds Monétaire International
FNRH	Fonds national des revenus des hydrocarbures
GTA	Grand Tortue Ahmeyim
HCD	Haut Conseil de la Décentralisation
IBAPP	Impôt sur les Bénéfices d'Affaires des Personnes Physiques
IDA	Association Internationale de Développement
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
LFR	Loi des Finances Rectificative
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
OSC	Organisations des Sociétés Civiles
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
RSI	Régime Simplifié d'Imposition
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDMT	Stratégie de la Dette à Moyen Terme
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
TOF	Taxe sur les Opérations Financières
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPS	Taxe sur le Prestation des Services
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UPF	Unité de politique fiscale

Synthèse analytique du DPBMT 2025-2027

1- Contexte macro-économique

Suite à une croissance assez timide de 0,7% en 2021, en grande partie due aux répercussions de la pandémie de COVID-19, l'économie nationale a connu une reprise vigoureuse en 2022, avec un taux de croissance du PIB en volume de 6,8%. Ce rebond s'explique principalement par une relance des activités extractives et du secteur des services mais aussi du secteur primaire notamment l'agriculture.

Cependant, la croissance économique en 2023 a enregistré un taux de croissance de 6,5%. Ce léger ralentissement de l'économie nationale s'est caractérisé par la baisse du rythme de croissance des secteurs tertiaire et secondaire combinée à une baisse de la croissance du secteur primaire. La baisse observée au niveau du secteur primaire est principalement liée au repli des activités de pêche qui ont connu une chute importante de 14,2% en 2023.

Sur la période 2024-2027, la croissance devrait se situer à 4,6% en moyenne tirée principalement par l'activité extractive et la dynamique des secteurs tertiaire et primaire.

En ce qui concerne l'inflation, une nette augmentation a été observée en 2022, avec un taux de 9,6%, contre 3,6% en 2021, principalement à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires et des hydrocarbures. En revanche une amorce d'un mouvement de désinflation a été observé notamment à partir du quatrième trimestre 2023 entraînant un taux d'inflation de 5% à fin décembre. Ce mouvement baissier s'est accéléré au cours l'année 2024 pour atteindre un taux de d'inflation de 2,4% en septembre . Compte tenu de cette évolution le taux d'inflation pourrait se situer à 3% à la fin de l'année 2024, à 4% d'ici 2027.

Hypothèses macroéconomiques	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produit intérieur brut en volume (en %)	0,7%	6,8%	6,5%	4,6%	4,2%	3,7%	5,8%
Produit intérieur brut en valeur (en %)	8,3%	6,1%	10,1%	8,8%	4,9%	6,7%	8,8%
Indice des prix à la consommation (en%)	3,6%	9,5%	8,0%	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%

2- Contexte de l'exécution du budget

L'évolution des dépenses publiques entre 2021 et 2023 témoigne des efforts constants du Gouvernement visant à atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 tout en mettant en œuvre les programmes présidentiels « TAAHOUDATY » et « ProPEP », ainsi que la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à l'augmentation des dépenses sociales, notamment dans les secteurs de la protection sociale, de la santé, de l'éducation, ainsi qu'à des investissements conséquents dans les secteurs clés de la croissance, tels que l'accès aux services de base et les infrastructures.

Cette progression a été facilitée par une hausse des recettes publiques, reflet des efforts intensifiés en matière de mobilisation des ressources. Parallèlement, une maîtrise des coûts liés à l'acquisition des biens et services a permis de concourir à la réalisation d'un solde budgétaire global moyen s'établissant à -1,1 % du PIB

Cette approche sera poursuivie et renforcée à travers l'exécution du programme électoral « Mon Ambition pour la Patrie » de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El GHAZOUANI, qui constitue le cadre d'orientation stratégique de la politique générale du gouvernement. Cette politique vise à édifier une économie résiliente et durable, à travers une transformation structurelle favorisant une croissance durable, génératrice de richesse et d'emplois, tout en garantissant une stricte discipline budgétaire et une soutenabilité à long terme des finances publiques.

3- Scénario de prévisions

Le scénario retenu dans ce document montre une augmentation progressive des recettes totales, passant de 104,36 milliards MRU en 2024 à 127,05 milliards MRU en 2027, principalement en raison de la hausse des recettes fiscales, qui progressent de 67,34 milliards MRU à 85,57 milliards MRU au cours de la même période. Cette progression représente une augmentation moyenne des recettes fiscales par rapport au PIB de 5,62 % sur la période 2024-2027. S'agissant des recettes non fiscales affichent une tendance haussière moyenne de 8,26%

Sur le plan des dépenses, une croissance régulière est également observée, avec une hausse des dépenses globales de 107,72 milliards MRU en 2024 à 134,01 milliards MRU en 2027. Les investissements, en particulier, connaîtront une augmentation significative, passant de 42,14 milliards MRU en 2024 à 63,91 milliards MRU en 2027, soit une évolution de 51,68 %. Cette forte augmentation des enveloppes consacrées aux investissements publics s'explique par le lancement prévu de nouveaux projets structurants, dont le financement, en partie, sera mobilisé à l'issue du Groupe consultatif programmé pour 2025.

Quant aux dépenses courantes, elles continueront de diminuer en proportion du PIB, passant de 15,53 % en 2024 à 13,81 % à l'horizon 2027.

Cette orientation stratégique vise à stimuler la croissance économique à moyen et long terme. Toutefois, certaines incertitudes subsistent quant à l'évolution des recettes, notamment fiscales, qui devraient connaître une augmentation de 27,07 % sur la période 2024-2027. Si cette progression escomptée ne se réalisait pas, elle pourrait limiter la capacité du gouvernement à financer ses dépenses sans alourdir davantage le déficit budgétaire. Par ailleurs, la baisse anticipée des transferts courants et des intérêts sur la dette publique pourrait ne pas se matérialiser dans un contexte de volatilité économique mondiale, compromettant ainsi l'équilibre budgétaire.

Afin de faire face aux éventuels vents contraires à notre scénario de base, un solde budgétaire soutenable a été projeté, avec un déficit de -1,12 % du PIB sur la période, tandis que le solde primaire non extractif, incluant les dons, serait contenu entre -3,32 % du PIB en 2024 et -3,41 % du PIB d'ici 2027. Ces prévisions offrent une marge de manœuvre pour ajuster les dépenses sans compromettre la stabilité macroéconomique de notre pays.

(en Mds MRU)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	76,34	88,18	88,72	104,36	110,50	118,89	127,05
Recettes fiscales	44,16	49,49	53,01	67,34	72,23	78,27	85,57
Recettes non fiscales	20,87	30,01	26,39	27,36	26,87	28,71	31,49
Dons	7,49	6,35	6,59	7,59	8,80	8,00	6,09
Recettes pétrolières	1,37	2,24	2,36	2,08	2,60	3,90	3,90
Dépenses publiques	68,80	100,80	96,72	107,72	116,87	123,49	134,01

Salaires et traitements	18,48	21,07	24,94	25,81	27,13	28,20	29,50
Biens et services	9,35	12,15	10,87	12,17	12,02	12,26	12,90
Transferts courants	8,97	20,57	16,37	15,61	14,00	13,25	13,00
Intérêts sur la dette publique	2,80	2,98	3,70	4,14	4,62	5,04	6,50
Investissements	25,88	40,74	33,14	42,14	51,19	57,00	63,91
Autres dépenses	3,33	3,29	7,68	7,85	7,91	7,74	8,20
Solde global; dons compris (déficit -)	7,54	-12,62	-8,00	-3,36	-6,37	-4,61	-6,97

4- Risques budgétaires et mesures d'atténuation

Les incertitudes qui pèsent sur les croissances au niveau mondial et national sont à présent équilibrés. Le scénario macroéconomique et budgétaire présenté dans ce document est fortement sensible à diverses variables externes, notamment l'évolution des prix des matières premières - en particulier le minerai de fer et les produits alimentaires - sur le marché mondial, ainsi qu'au climat de sécurité dans la zone du Sahel. À cela s'ajoutent les risques associés aux catastrophes naturelles, avec des préoccupations spécifiques concernant les inondations et la sécheresse.

Ce scénario prévoit une stabilisation des prix des matières premières et des taux d'inflation à l'horizon 2027. Toutefois, des événements imprévus pourraient émaner du ralentissement économique de nos partenaires commerciaux, particulièrement de la Chine, qui est le principal client de notre pays et une source essentielle de demande mondiale pour les matières premières. Un tel ralentissement pourrait compromettre les hypothèses économiques et budgétaires sur lesquelles repose ce scénario.

Face à ces incertitudes, des mesures visant à contrôler les dépenses de fonctionnement restent un pilier fondamental de la politique budgétaire adoptée, avec l'objectif de réorienter les marges budgétaires générées vers des investissements productifs ainsi que la diversification des ressources de financement. Cette stratégie vise à assurer une gestion responsable des ressources publiques et la mobilisation des ressources concessionnelles tout en maintenant la capacité de l'État à financer des projets stratégiques, stimulant la croissance économique et le développement. Le maintien d'une discipline budgétaire stricte et l'adoption de politiques axées sur la résilience devraient, dans ce contexte, permettre de renforcer la stabilité économique et de favoriser une croissance plus inclusive et durable à l'horizon 2027.

Afin de remédier les risques liés aux catastrophes naturelles (inondations et sécheresse), un projet d'assainissement de la ville de Nouakchott débutera avant la fin de l'année. De plus, l'opération d'ensemencement des nuages, visant à améliorer les précipitations, a été réalisée durant la saison de l'automne de cette année.

INTRODUCTION

Le Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) définit la trajectoire des finances publiques de notre pays pour la période 2021-2027, conformément aux dispositions de la Loi Organique Relative aux Loix de Finances (LOLF) de 2018. Ce cadre pluriannuel s'inscrit dans une démarche budgétaire orientée vers la performance de l'action publique, renforçant la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques. La présente édition du DPBMT intègre l'exécution du cadre macroéconomique pour les années 2021, 2022 et 2023, tout en formulant des prévisions précises pour la période 2024 à 2027.

Conformément aux orientations de la LOLF de 2018, le DPBMT repose sur une approche intégrée de budgétisation et de programmation pluriannuelle. Il s'attache à garantir une plus grande cohérence entre les objectifs stratégiques du gouvernement et les moyens budgétaires mis en œuvre pour les atteindre. Ce document, établi sur la période (2021-2027), présente une rétrospective des évolutions récentes des principaux agrégats macroéconomiques et budgétaires et prospectives de ces agrégats. Il vise ainsi à consolider la discipline budgétaire, à renforcer la soutenabilité des finances publiques, et à améliorer l'allocation intersectorielle des ressources publiques.

La politique budgétaire du gouvernement à moyen terme, formalisée dans ce document, est un pilier essentiel de l'exécution du programme électoral de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, intitulé « Mon Ambition pour la Patrie ». Ce programme, porteur d'une vision de transformation structurelle de l'économie nationale, repose sur une croissance inclusive et éco-durable, génératrice d'emplois et de richesses. Le DPBMT contribue ainsi à l'alignement des budgets de l'État avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030, consolidant la cohérence entre les priorités du développement économique et social du pays et les ressources financières mobilisées.

Le DPBMT s'articule autour de deux composantes clés :

1. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) : Ce cadre présente les objectifs fixés pour les principaux agrégats macroéconomiques et budgétaires, en retraçant leur évolution future sur une période de trois ans (2025-2027). Il inclut la projection des agrégats macroéconomiques principaux, la projection des recettes et dépenses publiques, avec une attention particulière portée aux investissements publics, au solde budgétaire, au financement du déficit, au niveau de l'endettement, ainsi qu'à la masse salariale et au service de la dette. Ces éléments sont analysés en pourcentage du PIB, des recettes fiscales, des exportations, et des dépenses publiques, en tenant compte des spécificités des industries extractives.

2. Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme Global (CDMT-g): En s'appuyant sur les projections du CBMT, le CDMT-g détermine les enveloppes budgétaires et leur répartition entre les différents ministères et institutions de l'État sur la période 2025, 2026 et 2027. Il expose les réformes prévues ainsi que les changements structurels qui influenceront les dépenses publiques, tout en évaluant leurs impacts attendus sur la trajectoire des finances publiques.

Le DPBMT 2025-2027, élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, constitue un levier fondamental de la réforme budgétaire.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET PERSPECTIVES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES

1. Contexte international

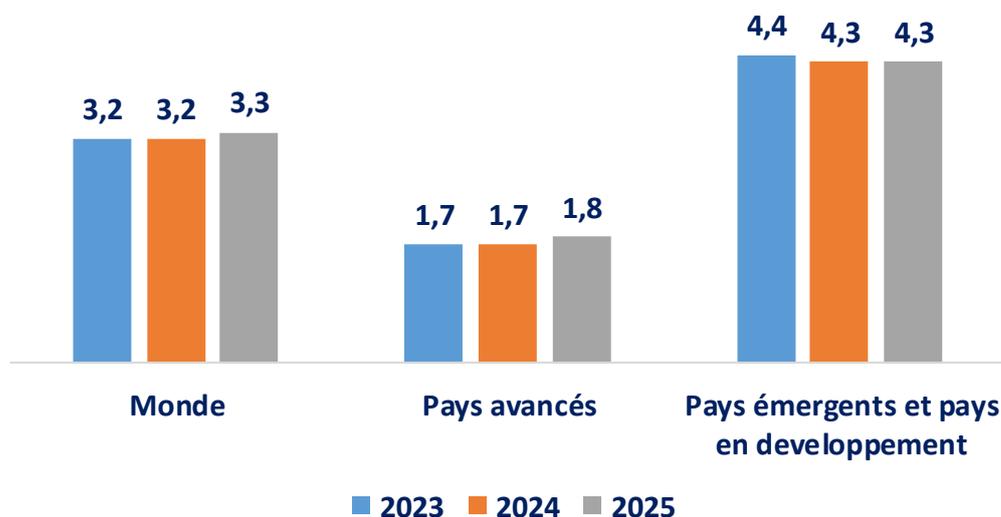
La mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale du FMI en juillet 2024 met en évidence une économie mondiale résiliente, bien que confrontée à une désinflation plus lente et à une incertitude croissante en matière de politiques économiques. La croissance mondiale est projetée à 3,2 % en 2024 et 3,3% en 2025, mais cette reprise reste inégale selon les régions et les secteurs, certains affichant une reprise vigoureuse, tandis que d'autres font face à un ralentissement.

Dans les économies avancées, la croissance devrait s'établir autour de 1,7 %, malgré des contraintes budgétaires et une demande intérieure modérée. À l'inverse, les économies émergentes et en développement devraient enregistrer une croissance de 4,3 %, soutenue par une reprise de la demande intérieure et un regain des exportations, bien que ces économies soient confrontées à des défis tels que l'instabilité politique et des niveaux élevés d'endettement.

L'inflation demeure un défi majeur, particulièrement en ce qui concerne l'inflation des services, ce qui entrave les progrès vers une désinflation globale et complique la normalisation des politiques monétaires. Le taux d'inflation mondial devrait atteindre 5,9 % en 2024, avec une inflation dans les économies avancées projetée à 2,7 %, encore au-dessus des cibles de nombreuses banques centrales. Dans les économies émergentes et en développement, l'inflation devrait se maintenir à 8,2 %, alimentée par les fluctuations des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que par la dépréciation de certaines monnaies locales.

Enfin, la croissance du commerce mondial devrait s'accélérer pour atteindre environ 3,25 % en 2024, après une quasi-stagnation en 2023.

Figure 1: Evolution du PIB mondial en 2023, 2024 et 2025



Source : Fonds Monétaire International, Perspectives de l'économie mondiale (Juillet 2024)

2. Contexte politique et économique national récent

2.1. Contexte politique national récent

2.1.1. Programmes Présidentiels

Le programme national de relance économique, lancé en 2020 comme principal outil d'accélération de la mise en œuvre du Programme présidentiel « Taahoudaty » pour une durée triennale, à savoir le Programme Prioritaire Élargi du Président de la République (ProPEP), en synergie avec des politiques macroéconomiques rigoureuses et une gestion efficiente des finances publiques, a conféré à notre économie une résilience remarquable, générant des résultats fort encourageants.

Le ProPEP, programme phare de relance économique post-Covid-19, avait pour ambition d'accélérer la réalisation d'objectifs stratégiques d'envergure malgré les défis économiques et sociaux de l'époque. Ce programme a incarné un modèle de développement inclusif, soucieux. Parmi ses objectifs majeurs figuraient la stimulation de la croissance économique, la promotion de l'emploi, le renforcement de l'autosuffisance alimentaire nationale et l'amélioration substantielle des services sociaux offerts aux citoyens. Il venait en outre en complément et prolongement du Plan National de Riposte au COVID-19.

Lancé le 2 septembre 2020 par Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL GHAZOUANI, Président de la République, le ProPEP s'étendait sur une période de 30 mois et disposait d'une enveloppe financière de 25,3 milliards MRU. Sa mise en œuvre a mobilisé dix-huit ministères, départements et agences d'État, autour de six axes de développement, et a permis le lancement de 114 projets distincts.

En dépit des contraintes imposées par la pandémie de la COVID-19, ainsi que des difficultés techniques et financières rencontrées, le ProPEP s'est distingué par un taux d'exécution satisfaisant. De manière globale, la vision « Taahoudaty » mise en œuvre partiellement à travers le programme ProPEP a permis de concrétiser les principaux objectifs fixés, contribuant ainsi à une amélioration tangible des indicateurs économiques et sociaux, preuve de l'impact positif du programme sur l'économie nationale et la qualité de vie des populations.

2.1.2. Mise en œuvre de la SCAPP

Levier stratégique 1 : Promotion d'une croissance économique forte, durable et inclusive

Le premier levier stratégique de la SCAPP vise à assurer une croissance économique forte, durable et inclusive, à travers :

- L'émergence et le renforcement des secteurs créateurs de richesses et d'emplois pouvant promouvoir l'inclusion sociale et répondre à la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation ;
- Le développement durable et la protection de l'environnement ;
- La mise en place des infrastructures nécessaires à cette croissance de l'économie.

Les actions entreprises dans le cadre du premier levier stratégique de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) ont visé à assurer une croissance économique forte, durable et inclusive. Cela a été réalisé à travers la promotion d'une croissance diversifiée, en prenant en compte la préservation des différentes dimensions de l'environnement et la

réduction des risques, ainsi qu'un renforcement notable des infrastructures de soutien à la croissance économique.

Il est à noter une évolution favorable des secteurs de l'élevage et des industries extractives vers l'atteinte des objectifs fixés à long terme. De plus, dans le domaine des hydrocarbures, le Schéma Directeur du Gaz (Gaz Master Plan) a été élaboré, et l'état d'avancement du développement du champ gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA) avoisine actuellement 100 %.

Les efforts dans le secteur agricole ont permis d'atteindre un niveau de production couvrant 89 % des besoins en riz, contre 82 % en 2019, et 35 % des besoins en céréales traditionnelles, contre 32 % en 2019. En revanche, le niveau atteint en 2022 par les captures de pêche et les débarquements, ainsi que l'emploi direct dans ce secteur, suggèrent qu'il est improbable d'atteindre les objectifs prévus.

Concernant le tourisme, l'objectif fixé pour 2025 est d'accueillir 15 000 touristes, alors que seuls 4 600 ont visité la Mauritanie en 2022, soit moins d'un tiers de la cible. En matière d'infrastructures de soutien à la croissance, le bilan de la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP révèle un degré d'efficacité appréciable dans l'exécution des activités programmées, matérialisé notamment par des réalisations phares.

Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base

Le deuxième levier stratégique des efforts gouvernementaux et de ses partenaires a été orienté vers le développement du capital humain, en améliorant la qualité et l'accès à l'éducation, à la santé et aux autres services sociaux de base, ainsi qu'en renforçant la protection sociale. En 2022, la réforme du système éducatif est entrée en vigueur, garantissant l'accès pour tous à une éducation de qualité et équitable à tous les niveaux d'enseignement. La loi d'orientation de l'éducation nationale a été ratifiée, et des institutions comme le Haut Conseil de l'Éducation et l'Institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales ont été créées. De plus, des stratégies de recherche et d'innovation, ainsi que de l'enseignement supérieur, ont été adoptées, et des concertations entre les acteurs de la formation professionnelle et les opérateurs économiques ont été organisées pour aligner les programmes de formation sur la demande du marché du travail.

Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a adopté plusieurs initiatives, notamment le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022-2030, la Politique Nationale Pharmaceutique (PNP), et des décrets pour la création du Conseil National du Don de sang et de la transplantation d'organes, ainsi que la mise en place de l'assurance maladie volontaire pour le secteur informel. Les activités se sont concentrées sur cinq domaines : renforcement de la gouvernance, rapprochement des services aux populations vulnérables, mise en place d'infrastructures et de plateaux techniques, accès à des médicaments de qualité, et gestion des ressources humaines. Par ailleurs, la protection sociale a inclus le soutien aux malades indigents, aux personnes handicapées, et le financement de micro-projets collectifs, avec des programmes comme CHEYLA, ALBARKA et DARI visant à fournir des services de base, à promouvoir l'inclusion économique et à améliorer l'habitat. Des initiatives pour la sécurité alimentaire ont également été menées, telles que la distribution gratuite de vivres, les transferts monétaires et l'appui au pouvoir d'achat pour de nombreux ménages.

Levier stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions

Le troisième levier stratégique vise à renforcer les diverses dimensions de la gouvernance en Mauritanie, en établissant un cadre institutionnel harmonieux pour stimuler le développement socioéconomique. Dans le domaine de la gouvernance politique, des efforts notables ont conduit à un apaisement du climat politique et au renforcement des institutions, notamment à travers le

soutien aux forces de défense et de sécurité et la gestion efficace des migrants et réfugiés. L'administration territoriale a été modernisée pour se rapprocher des citoyens et améliorer la qualité de ses services, soutenue par des projets de décentralisation et le Haut Conseil de la Décentralisation (HCD). Des avancées significatives ont été réalisées en matière de droits humains avec l'élaboration de divers plans et stratégies nationales, ainsi que dans le secteur de la justice par la modernisation du cadre législatif et la promotion de l'accès à la justice.

En parallèle, le renforcement de la société civile s'est concrétisé par la consolidation de la liberté d'association et l'amélioration du cadre juridique pour les OSC. Dans le domaine médiatique, les recommandations de la Commission de réforme de la presse ont été mises en œuvre. Bien que les mécanismes de planification et de coordination des politiques publiques soient encore à perfectionner, un suivi rapproché des projets a permis d'améliorer leur exécution. Concernant les finances publiques, malgré une stagnation de la proportion du budget financé par les impôts nationaux, la baisse du service de la dette est notable. L'inclusion financière a progressé avec une hausse significative des comptes bancaires, bien que le maillage des succursales de banques commerciales reste insuffisant. Enfin, des avancées dans le Système Statistique National témoignent d'une amélioration, tandis que la transition numérique et l'ouverture des données nécessitent encore des mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés pour 2025.

2.2. Contexte économique national récent

2.2.1. Evolution économique en 2021-2023

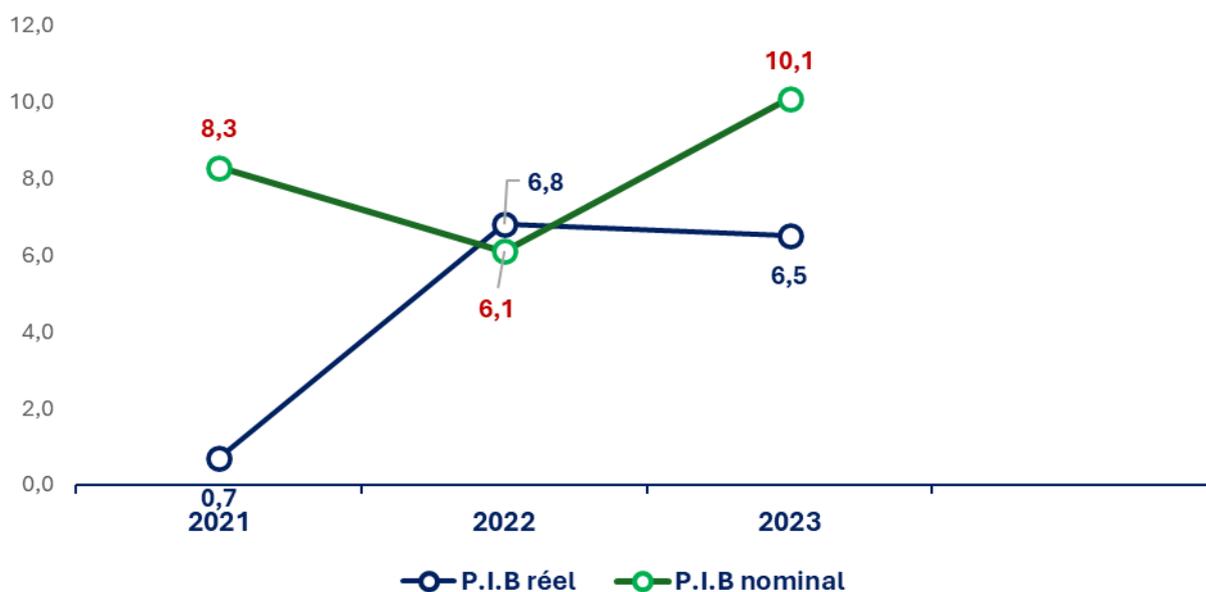
2.2.1.1. Produit Intérieur Brut

Après une croissance modeste de 0,7 % en 2021, due aux impacts de la pandémie de COVID-19, l'économie nationale a rebondi fortement en 2022, avec un taux de croissance du PIB de 6,8 %. Cette reprise a été stimulée par la relance des activités extractives et du secteur des services. Toutefois, en 2023, la croissance économique a légèrement ralenti, avec un taux de 6,5 %, en raison du ralentissement des secteurs tertiaire et secondaire, ainsi que de la baisse du secteur primaire. Cette dernière a été principalement marquée par une chute significative des activités de pêche, enregistrant un recul de 14,2 % en 2023.

À l'échelle sectorielle :

Après une baisse de -2,4% en 2021, le secteur primaire a connu une baisse notable de sa croissance, passant de 8,7 % en 2022 à -1 % en 2023. Cette baisse de performance s'explique principalement par une chute significative des activités de pêche, dont la croissance est passée de 4,2 % en 2022 à -14,2 % en 2023. En effet, le Département des pêches a mis en place de nouvelles mesures pour mieux gérer les ressources, incluant la limitation des quantités capturées pour certaines pêcheries et le zonage destiné à définir des zones spécifiques pour la pêche pélagique. Ces mesures ont entraîné une réduction globale des captures de 20,9 % et une baisse de 23 % des captures de pélagiques régime national. Le secteur secondaire, après une chute vertigineuse en 2021 d'un taux de de -11,5%, a connu un ralentissement en 2023, passant de 12,5% en 2022 pour se situer à 5,8% en 2023. Cette décélération du rythme de croissance du secteur secondaire est imputable aux activités manufacturières passant de 8,2% en 2022 à -1,3% en 2023 sous l'effet de la baisse drastique des activités des industries de transformation des produits de la pêche (farine et huile de poisson) qui ont connu une baisse de 11,1% en 2023. Par ailleurs, le secteur tertiaire, au même titre que le secteur secondaire a enregistré un ralentissement de sa croissance qui passe de 11% en 2021 à 8% en 2022 et à 5,8% en 2023. Cette tendance se caractérise par une baisse du transport (-0,3%) et du commerce (-1,8%), tandis que les services d'information et de communication ainsi que les autres services ont continué à croître respectivement de 6,3% et 12,5%

Figure 2: Evolution du PIB national en 2021-2023



Source : Note de l'ANSAD 2023/Août 2024

2.2.1.2. Inflation

Les taux d'inflation sont fortement influencés par des facteurs externes tels que des événements mondiaux et des crises. L'analyse de ces taux sur la période 2021-2023 prend en compte le contexte international, y compris la pandémie de COVID-19 en 2021 et le conflit russo-ukrainien en 2022 et 2023.

- Glissement annuel :

En 2021, le glissement annuel de 5,7 % s'expliquait par les répercussions persistantes de la pandémie de COVID-19. Les confinements, les restrictions de voyage et les fermetures d'entreprises ont eu un impact significatif sur les économies du monde entier. Ces perturbations ont entraîné des problèmes d'approvisionnement, une réduction de la production et des augmentations de prix, contribuant à une hausse de l'inflation.

En 2022, le taux de glissement annuel a plus que doublé pour atteindre 11,0 %. Cela peut s'expliquer par le début du conflit russo-ukrainien, qui a considérablement perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment dans le secteur de l'énergie et des matières premières alimentaires. L'Ukraine et la Russie sont d'importants fournisseurs de céréales et d'autres matières premières, et le conflit a créé des pénuries et des hausses de prix.

En 2023, le taux de glissement annuel a chuté à 1,6 %. Cela pourrait indiquer un certain rétablissement de l'offre mondiale ou une stabilisation des marchés. La réduction du taux pourrait également être due aux efforts des gouvernements et des banques centrales pour maîtriser l'inflation grâce à des politiques monétaires plus strictes.

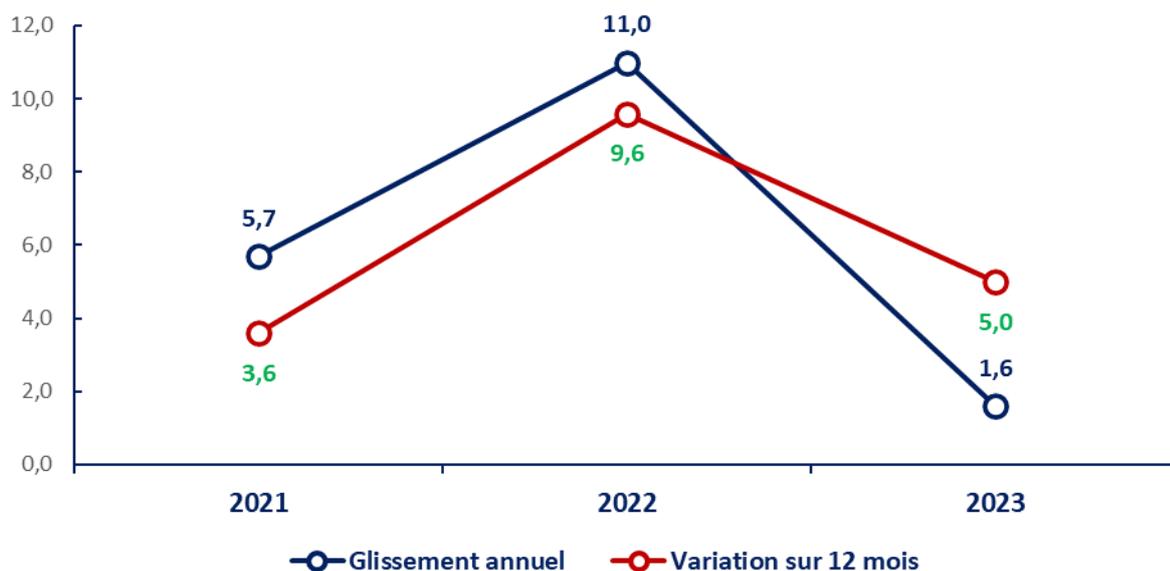
- Variation sur 12 mois :

En 2021, la variation sur 12 mois de 3,6 % reflète une reprise après les perturbations initiales causées par la pandémie.

En 2022, la variation sur 12 mois a grimpé à 9,6 %, reflétant les effets directs du conflit russo-ukrainien. La hausse des coûts de l'énergie, des aliments et d'autres matières premières a amplifié les pressions inflationnistes.

En 2023, la variation sur 12 mois a baissé à 5,0 %. Cela pourrait indiquer une atténuation des perturbations dues au conflit ou des mesures efficaces visant à stabiliser les marchés. Cependant, le taux reste élevé par rapport à 2021, suggérant que l'inflation reste un problème à long terme.

Figure 3: Taux d'inflation 2021-2023



2.2.1.3. Situation de la dette 2021-2023

A. Portefeuille de la dette publique totale à fin décembre 2023

La dette publique totale au 31 décembre 2023 est de 191 736,14 millions de MRU, composé de 86,95% de dette extérieure et de 13,05% de dette intérieure.

1- Dette extérieure

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette extérieure de la Mauritanie s'élève à 166 719,52 millions de MRU, soit 86,95% du total de la dette. Il se subdivise en 58% de dette envers les créanciers multilatéraux, 42% de créanciers bilatéraux.

La structure de la dette en devises est fortement dominée par le dollar américain et les monnaies qui s'y rattachent.

Par rapport à l'encours total, le portefeuille de la Mauritanie a une exposition significative aux risques de taux de change d'environ 85,3% tiré par le dollar américain.

Généralement, la dette extérieure en majorité concessionnelle est contractée à des taux fixe. Par conséquent, le risque de refinancement qui pourrait résulter des échéances arrivées à terme reste modéré. En effet, les échéances de la dette venant à maturité en 2023 ne représentent qu'environ 6,7% de la dette extérieure.

L'encours de la dette publique extérieure est largement inclus entre le segment de taux d'intérêt (0,51% à 3%)

Figure 4: Encours de la dette extérieure par type de créancier au 31/12/2023

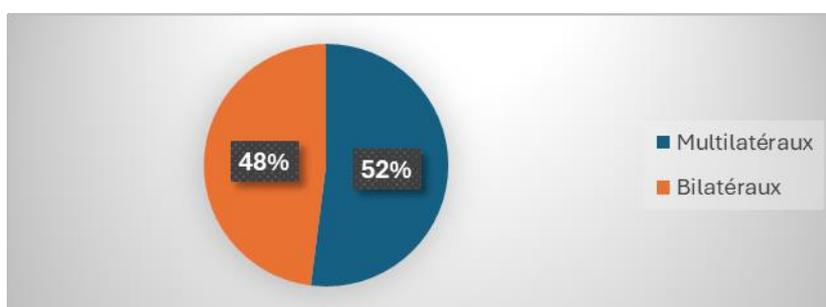
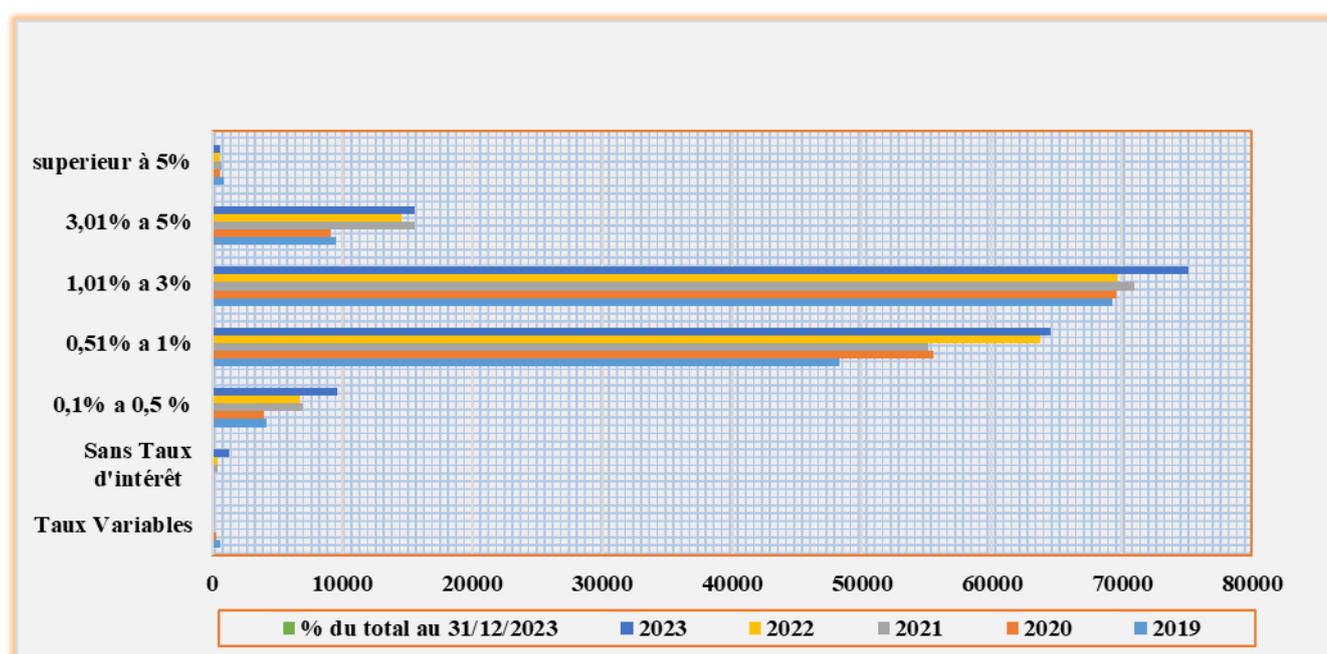


Figure 5: Encours de la dette extérieure par tranche de taux d'intérêt



2- Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure s'élève à 25 016,62 millions MRU au 31 décembre 2023. La dette intérieure totalement libellée en monnaie locale, se subdivise en deux composantes : les Bons du Trésor (30%) et la dette envers la BCM (70%).

Cependant, avec 27,8 % du total de la dette intérieure venant à maturité en 2023, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de refinancement est significatif pour cette catégorie de dette. Ces risques sont exacerbés par le caractère quasi embryonnaire du marché domestique.

Tableau 1 encours de la dette intérieure 2022-2023

Dette publique Intérieure		2022	2023
Bons du Trésor	Encours (en milliards de MRU)	5,764	8,779
Créance BCM	Encours (en milliards de MRU)	16,2376	16,23762

3. Perspectives Politiques économiques nationales 2024-2027

3.1. Perspectives politiques

3.1.1. Programme présidentiel (MON AMBITION POUR LA PATRIE)

L'élaboration du Document de Programmation Budgétaire Pluriannuelle à Moyen Terme (DPBMT) 2025-2027 se situe dans un contexte national particulier, marqué par le début du second mandat de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El GHAZOUANI. Ce document constitue la vision à court terme de l'exécution financière du programme présidentiel « Mon Ambition pour la Patrie », structuré autour de cinq axes stratégiques :

- Un État de droit solide et une gouvernance renouvelée ;
- Une économie performante, résiliente et éco-durable et sur le chemin de l'émergence ;
- Le développement du capital humain, en particulier de la Jeunesse, comme fer de lance de la Mauritanie de demain ;
- L'inclusion sociale, comme gage de cohésion et d'unité ;
- Un État sûr, capable de faire face aux aléas géopolitiques et acteur majeur de paix et de stabilité.

3.1.2. Politique économique du gouvernement

La politique générale du gouvernement, présentée dans le deuxième axe, vise à bâtir une économie performante et éco-durable à travers une transformation structurelle permettant une croissance durable, générant richesse et emploi. Le gouvernement s'engage à libérer l'économie par des réformes structurelles, encourager l'investissement et appuyer le secteur privé. Il développera les infrastructures nécessaires pour soutenir la production, notamment dans les secteurs agricoles, miniers, énergétiques et industriels, tout en veillant à la durabilité environnementale. La souveraineté alimentaire, l'augmentation de la productivité dans l'élevage, la pêche durable et la diversification énergétique, avec un accent particulier sur l'hydrogène vert, sont des priorités. Le gouvernement mettra en œuvre des réformes fiscales, foncières et bancaires pour améliorer le climat des affaires et renforcer le potentiel du secteur privé. La modernisation des infrastructures de transport, d'énergie, de ports et de télécommunications est essentielle pour relier le pays aux marchés extérieurs et faciliter le commerce. Les industries de transformation, en particulier celles des secteurs miniers, agricoles et énergétiques, seront promues pour maximiser la valeur ajoutée et réduire la dépendance aux importations, tout en renforçant la formation et les compétences dans ces domaines. Le gouvernement s'engage également à promouvoir le tourisme, en surmontant les défis auxquels le secteur est confronté, en collaboration avec les acteurs du domaine.

3.1.3. Perspectives de la SCAPP

A- Perspectives de financement des piliers la SCAPP (2025-2027)

A-1: Financement sur le budget de l'Etat

Tableau 2: Répartition des investissements publics financés sur le budget de l'Etat selon les leviers de la SCAPP

Code Levier SCAPP	Levier SCAPP	en million MRU		
		Programmation 2025	Programmation 2026	Programmation 2027
1	PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	16 052,59	17 654,11	18 208,68
2	DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	15 335,15	15 577,85	17 329,17
3	RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	8 312,33	9 768,04	10 462,15
Total général		39 700,07	43 000,00	46 000,00

Pour le levier visant à promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, les montants alloués montrent une tendance légèrement à la hausse sur les trois années. En 2025, la programmation budgétaire est de 16 052,59 millions MRU, augmentant à 17 654,11 millions MRU en 2026, puis atteignant 18 208,68 millions MRU en 2027. Cette augmentation continue reflète un engagement croissant en faveur d'investissements soutenant une croissance économique inclusive et durable, tout en s'adaptant aux besoins émergents et aux priorités stratégiques du pays.

En ce qui concerne le levier ayant trait au développement du capital humain et l'accès aux services sociaux de base, une tendance haussière significative est également observée. En 2025, le budget alloué s'élève à 15 335,15 millions MRU, pour passer à 15 577,85 millions MRU en 2026, et finalement atteindre 17 329,17 millions MRU en 2027. Cette croissance soutenue reflète l'accent mis sur le renforcement des services essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures sociales, qui sont indispensables pour un développement humain durable.

Les fonds alloués au levier relatif au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions montrent également une tendance à la hausse. En 2025, la programmation budgétaire est de 8 312,33 millions MRU, augmentant à 9 768,04 millions MRU en 2026, puis atteignant 10 462,15 millions MRU en 2027. Cette augmentation traduit un engagement continu à améliorer l'efficacité des institutions publiques, la transparence et la gouvernance, tout en allouant les ressources nécessaires pour soutenir ces efforts.

A-2 : Financement sur les prêts

Tableau 3: financement extérieur exécutés par l'administration publique 2025-2027 par levier de la SCAPP

Code Levier SCAPP	Levier SCAPP	en million MRU		
		Programmation 2025	Programmation 2026	Programmation 2027
1	PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	3 279,63	4 426,98	5 433,02
2	DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	6 949,47	7 908,81	10 454,05
3	RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	1 260,90	1 664,21	2 026,20
Total général		11 490,00	14 000,00	17 913,27

Les fonds alloués au levier pour promouvoir une croissance forte, durable et inclusive montrent une augmentation constante sur les trois années à venir. En 2025, les financements extérieurs s'élèvent à 3 279,63 millions MRU, augmentant à 4 426,98 millions MRU en 2026, et atteignant 5 433,02 millions MRU en 2027. Cette tendance à la hausse reflète un engagement stratégique à soutenir une croissance économique solide et durable grâce à des investissements financés par des sources extérieures. L'augmentation continue des financements indique un effort pour accélérer le développement économique en misant sur des projets ayant un potentiel élevé de retour sur investissement.

Pour le levier visant à développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base, les financements extérieurs montrent également une évolution marquée. En 2025, les fonds alloués s'élèvent à 6 949,47 millions MRU, passant à 7 908,81 millions MRU en 2026, pour atteindre 10 454,05 millions MRU en 2027. Cette augmentation significative traduit une stratégie visant à renforcer considérablement le capital humain et à améliorer l'accès aux services sociaux de base. Il s'agit d'un investissement clé pour améliorer les conditions de vie et consolider les fondements d'un développement humain durable.

Les financements alloués au renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions montrent également une augmentation marquée. En 2025, les fonds atteignent 1 260,90 millions MRU, augmentant à 1 664,21 millions MRU en 2026, et atteignant 2 026,20 millions MRU en 2027. Cette augmentation reflète la reconnaissance de l'importance d'une gouvernance améliorée pour assurer un développement durable et inclusif, en allouant les ressources nécessaires à l'amélioration des institutions publiques et de la transparence.

3.2. Prospectives économiques 2024-2027

La politique économique du gouvernement sera axée sur le renforcement de la stabilité macroéconomique et sur l'accroissement de la résilience aux chocs exogènes. Pour atteindre cet objectif, des efforts seront entrepris pour augmenter les investissements dans les infrastructures et les dépenses sociales, en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation, la santé, l'emploi et la protection sociale. Ces mesures visent à renforcer le capital humain, tout en consolidant le cadre de politique économique grâce à une gouvernance renforcée, une plus grande transparence, et un environnement des affaires plus favorable.

En parallèle, des mesures spécifiques seront mises en place pour gérer la dette publique. L'objectif principal est de répondre aux besoins de financement de l'État à moindre coût et à moindre risque, tout en garantissant la viabilité de la dette à long terme.

3.2.1. Produit intérieur Brut

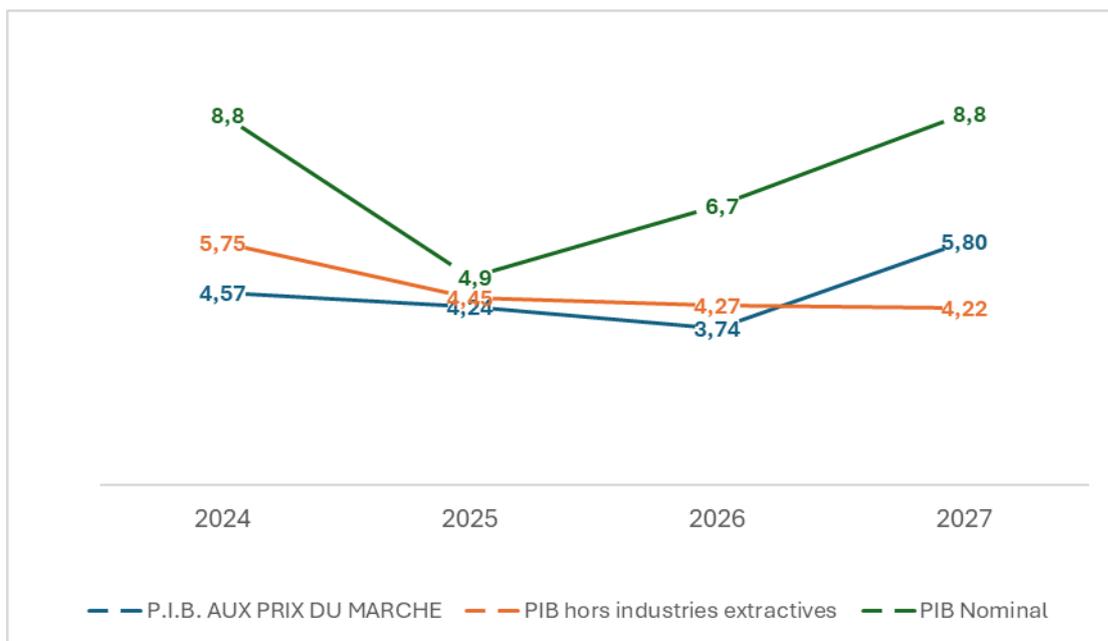
La croissance du PIB réel devrait se situer à 4,6% en 2024 et 4,2% en 2025 après une hausse de 6,5% en 2023. Hors industrie extractive, la croissance atteindrait 5,7% en 2024 et 4,5% en 2025 tirée essentiellement par le dynamisme des secteurs tertiaire et primaire notamment une reprise de l'activité du commerce, des pêches et de l'activité des industries manufacturières. On note également, la bonne orientation des activités des BTP en 2024 et une accélération des transports. Les télécommunications ainsi que des autres services étant restés solides en dépit de la décélération du rythme de leur croissance.

Sur la période 2024-2027, la croissance devrait se situer à 4,6% en moyenne tirée principalement par l'activité extractive et la dynamique des secteurs tertiaire et primaire.

Le PIB nominal devrait s'établir à 422,9 Milliards de MRU en 2024 soit une hausse de 8,7% par rapport à 2023. Hors industries extractives, le PIB augmenterait de 6,7% pour atteindre à 336,3 Milliards de MRU en 2024 contre 315,2 Milliards de MRU en 2023.

Les perspectives restent soumises aux risques liés à l'évolution d'un environnement international de plus en plus marqué par la fragmentation géoéconomique qui affecteraient de manière négative la croissance économique. De telle situation pourrait affaiblir les exportations et les recettes extractives et augmenter les prix des importations et partant réduirait les réserves et aggraverait la fragilité de l'économie nationale. De même les risques de catastrophe climatique plus fréquents, les inondations pourraient provoquer un choc sur les prix et compromettre les perspectives de croissance.

Figure 6: Evolution du PIB 2024-2027



3.2.1.1. Secteur primaire :

Le secteur primaire devrait connaître un rebond de 6,8% en 2024 contre une baisse de 1% en 2023 et atteindre une croissance de 5.5% en moyenne sur la période 2024-2027. Cette évolution s’explique d’une part par la reprise attendue des activités de pêche du fait de la révision des textes régissant l’exploitation et la gestion des ressources halieutiques, le redéploiement de la flotte par type de pêcherie, la levée des contraintes du plafonnement des captures et de limitation du nombre de rotation. par les nombreuses mesures de soutien à l’agriculture et à l’élevage d’autre part.

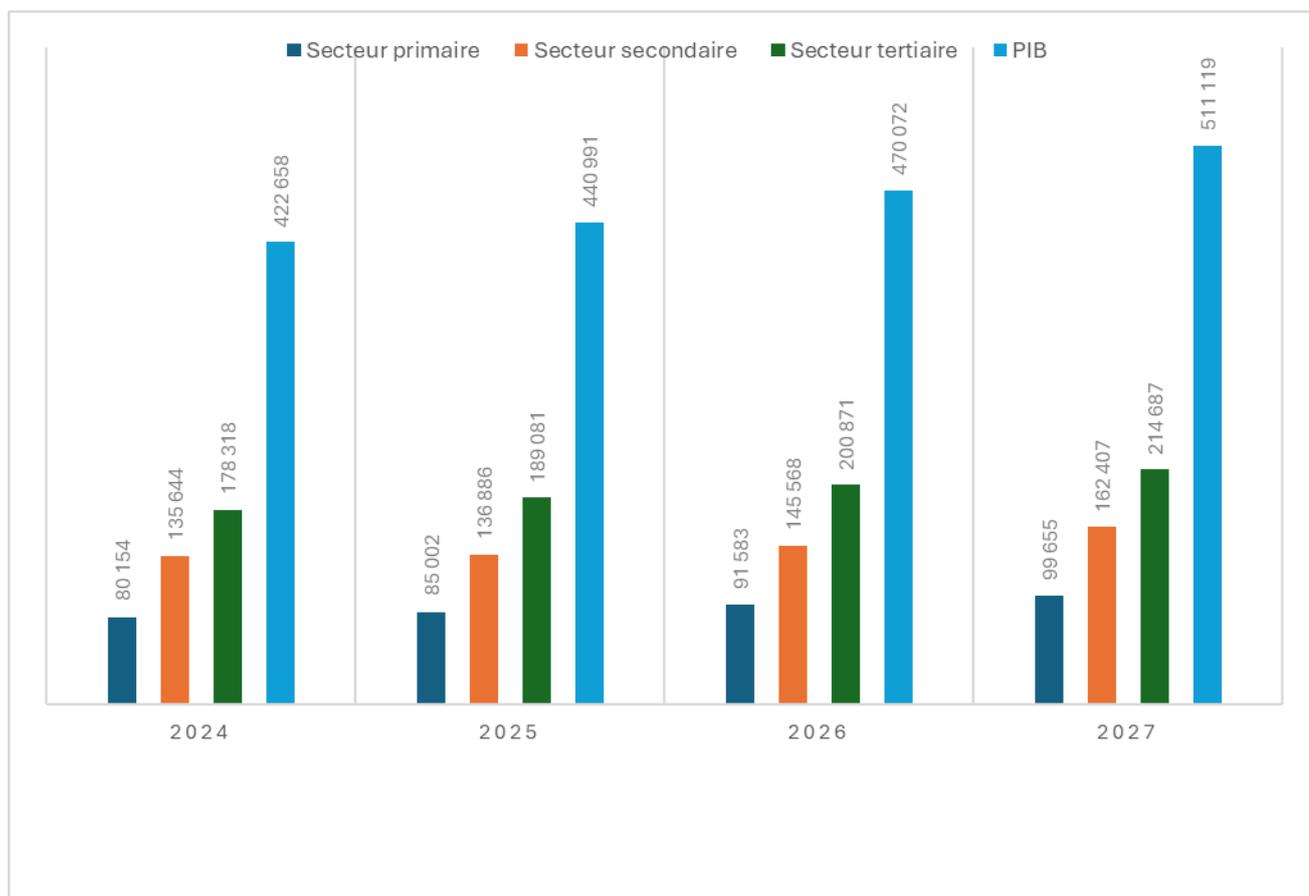
3.2.1.2. Secteur secondaire

Ce secteur devrait voir sa dynamique ralentie par la baisse des exportations de l’Or artisanal et de la production de la MCM. Ainsi la croissance du secteur devrait s’établir à 2,1% en 2024 contre 5,8% en 2023 s., Les BTP, les activités manufacturières et les autres industries extractives devraient croître respectivement de 10%, 5% et 3%. Sur la période 2024-2027 la croissance réelle du secteur secondaire devrait se renforcer à 5,4% en moyenne annuelle grâce à la montée de la production de la SNIM à partir de 2027, aux industries manufacturières et le démarrage de la production de gaz du gisement de Grand Tortue Aheymim (GTA).

3.2.1.3. Secteur tertiaire

Concernant le secteur tertiaire, elle continue sa dynamique pour afficher une croissance de 5,3% en 2024 du fait de la reprise des activités de commerce et des transports et de la bonne tenue des autres activités de service. Entre 2024 et 2027, la croissance réelle de ce secteur pourrait se situer en moyenne à 4,1% grâce aux performances du secteur financier, des transports, de l’information et de la communication.

Figure 7: Evolution du PIB nominal par secteur en million MRU



3.2.2. Inflation

Sur le plan des prix, la baisse des prix des produits de base sur le marché international a entraîné une détente sur les prix intérieurs, avec une inflation de 2,7% en glissement annuel à fin septembre 2024 contre 3% en septembre 2023. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est établi à 2,4% en septembre 2024 contre 7,5% en septembre 2023. En 2024, l'inflation pourrait se situer à 3% en glissement annuel.

3.2.3. Stratégie de la dette 2024-2026

L'objectif de la stratégie est de définir un cadre de mobilisation des financements qui tient compte notamment de l'évolution des ressources concessionnelles disponibles, de l'ambition de diversification des partenaires financiers y compris les financements commerciaux et du degré de développement du marché national des titres publics.

A. Description des stratégies alternatives

Pour combler le besoin de financement à moindre coût et à des risques acceptables, quatre stratégies ont été formulées et analysées, il s'agit de :

- Stratégie 1 (S1) : la S1 consiste à garder une répartition de la dette publique sous forme de 40% de financement extérieur et 60% de financement intérieur en maintenant les mêmes proportions des instruments de la dette existante.

- Stratégie 2 (S2) : Emission des obligations du Trésor à partir de 2023 : La S2 prévoit l'émission des obligations du Trésor pour un montant de 500 millions MRU par an à partir de 2023. Les financements intérieurs seront formés en obligation du trésor à hauteur de 10% en 2024 et 15% à la 2^{ième} et 3^{ième} année (2025 et 2026). Elle consiste à émettre au départ des obligations du trésor de maturité 2 ans. Sur les ressources extérieures, la Mauritanie continue à s'appuyer sur les financements concessionnels et semi concessionnels.
- Stratégie 3 (S3) : augmentation des financements extérieurs commerciaux. La S3 prévoit un financement extérieur de 52% durant la période de la stratégie entre 2024 et 2026 avec notamment une augmentation des financements commerciaux pour remplacer la baisse des financements concessionnels et semi concessionnels. La part des financements commerciaux représentent 4% en 2024 et 6% en 2025 et 2026.
- Stratégie 4 (S4) : Emission des obligations du Trésor + Financement commercial : : S'agissant de la S4, elle constitue une combinaison des deux stratégies S2 et S3.

Bien que la stratégie 2 et la stratégie 4 présentent des résultats proches en termes de coût et risque en comparaison à des différents ratios de la dette, la préférence sera donnée à la stratégie 4 qui favorise la dette extérieure de nature concessionnelle et semi concessionnelle avec un recours mesuré à la dette commerciale et qui fait prévoir l'introduction des obligations du trésor.(SDMT-2024-2026/ DDE).

CHAPITRE II : SITUATION D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

1. Mobilisation des ressources 2021-2023

1.1. Ressources totales

La rétrospective des ressources pour la période 2021-2023 met en évidence plusieurs tendances importantes :

Ressources totales : Les ressources totales ont connu une croissance annuelle moyenne de 10% entre 2021 et 2022, suivie d'une légère baisse de 1% en 2023, aboutissant à une amélioration moyenne de 4%.

Recettes fiscales et non fiscales : Les recettes fiscales ont augmenté en moyenne de 5% sur cette période, tandis que les recettes non fiscales ont enregistré une croissance beaucoup plus significative, avec une augmentation moyenne de 16%. Cependant, les recettes extérieures ont diminué en moyenne de 3%.

Comptes spéciaux du trésor : Les comptes spéciaux du trésor ont affiché une performance remarquable, avec une moyenne de 69% sur cette période.

Ces données fournissent un aperçu précieux de l'évolution des ressources au cours de ces trois années, mettant en lumière des tendances de croissance et de baisse dans différentes catégories de recettes.

Tableau 4: Evolution des recettes totales 2021-2023(milliards)

Libellé	2021	2022	2023
Recettes intérieures	65,93	80,18	74,3
Recettes fiscales	47,64	53,78	52,02
Recettes non fiscales	14,52	22,6	17,3
Recettes en capital	1,97	1,44	1,25
Recettes pétrolières (hors BIC et ITS)	1,59	2,21	2,21
Recettes exceptionnelles	0,21	0,15	1,56
Recettes extérieures	7,57	6,35	6,95
Appuis budgétaires	4,98	0,56	1,43
Dons projets	2,59	5,79	5,52
Ressources du budget général	73,5	86,53	79,77
Recettes des comptes spéciaux du trésor	7,29	1,97	6,14
Ressources du budget général de l'Etat	80,79	88,5	87,43

1.1.1. Evolution des recettes fiscales 2021-2023

Les recettes fiscales ont connu une trajectoire fluctuante entre 2021 et 2023. En 2021, elles s'élevaient à 47,64 milliards MRU, puis ont enregistré une hausse significative de 12,87% en 2022, atteignant 53,77 milliards MRU. Cependant, cette tendance à la hausse n'a pas perduré, car en 2023, les recettes fiscales ont connu une diminution de 3,25%, se chiffrant à 52,02 milliards MRU.

Cette évolution des recettes fiscales a entraîné des répercussions sur la pression fiscale. En 2021, le ratio de pression fiscale était de 14,3%, avant de grimper à 14,9% en 2022, reflet de l'augmentation des recettes fiscales cette année-là. Toutefois, la diminution des recettes fiscales en 2023 a entraîné une baisse de la pression fiscale à 13,6%.

- Impôts sur les bénéfiques et revenus nets

Cette catégorie a enregistré une forte croissance de 21,50% entre 2021 et 2022, passant de 14,23 milliards MRU à 17,29 milliards MRU.

En 2023, il y a eu une légère baisse de 2,14% par rapport à 2022, avec des recettes atteignant 16,92 milliards MRU, expliquée par la contraction de l'activité d'un opérateur extractif.

- Taxe sur les biens et services

Une augmentation modérée de 4,82% a été observée entre 2021 et 2022, passant de 22,6 milliards MRU à 23,69 milliards MRU.

Toutefois, en 2023, cette taxe a diminué de 3,88% par rapport à l'année précédente, avec des recettes s'élevant à 22,77 milliards MRU.

- Impôts sur le commerce et les transactions internationales

Une croissance notable de 20,69% a été enregistrée entre 2021 et 2022, passant de 9,33 milliards MRU à 11,26 milliards MRU.

Cependant, en 2023, ces impôts ont connu une forte baisse de 21,76% par rapport à 2022, avec des recettes atteignant 8,81 milliards MRU, cette situation est expliquée par le changement des prix élevés du pétrole en 2022 ont entraîné une augmentation des recettes de 31% par rapport à 2021, mais une réduction significative en 2023.

- Autres recettes fiscales

Cette catégorie a connu une augmentation remarquable de 3,38% entre 2021 et 2022, passant de 1,48 milliards MRU à 1,53 milliards MRU.

En 2023, une augmentation significative de 130,07% a été enregistrée par rapport à 2022, les recettes atteignant 3,52 milliards MRU, attribuée aux droits de timbres qui ont augmenté de 130% en 2023 par rapport à 2022, reflétant l'activité économique accrue cette année-là.

Figure 8: Evolution des recettes fiscales 2021-2023 en MDS MRU



1.1.2. Evolution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont connu une augmentation modérée de 6,91% en 2022, suivie d'une légère hausse de 1,00% en 2023.

- Recettes de la pêche :

Les revenus provenant de la pêche ont connu une baisse significative de 20,17% en 2022, une tendance qui s'est poursuivie en 2023 avec une nouvelle diminution de 8,10%. Cette baisse, bien qu'elle ait un impact sur le budget de l'Etat, fait partie d'une nouvelle stratégie mise en place pour protéger les ressources halieutiques. L'objectif de cette approche est de promouvoir des pratiques de pêche plus durables et de garantir la régénération des écosystèmes marins.

- Recettes minières :

Les recettes minières ont connu une légère augmentation de 3,76% en 2022, suivie d'une croissance significative de 53,60% en 2023. Cette augmentation est attribuée à une augmentation des activités minières et à une hausse des prix des minéraux.

- Dividendes et redevances des entreprises publiques :

Cette catégorie a enregistré une forte hausse de 91,59% en 2022, mais a connu une baisse notable de 36,45% en 2023. Cette variation peut être due à des facteurs tels que les politiques de redistribution des dividendes en particulier la SNIM.

- Comptes spéciaux :

Les recettes provenant des comptes spéciaux ont chuté de manière significative de 60,32% en 2022, mais ont rebondi de manière spectaculaire avec une augmentation de 213,14% en 2023. Cette volatilité peut être due à des facteurs extraordinaires ou à des changements dans la gestion des comptes spéciaux.

- Recettes en capital :

Les recettes en capital ont diminué de 27,27% en 2022, suivies d'une autre baisse de 13,52% en 2023. Cette tendance à la baisse peut être attribuée à des fluctuations sur le marché financier ou à des changements dans les investissements en capital.

- Autres recettes:

Cette catégorie a enregistré une augmentation remarquable de 225,00% en 2022, suivie d'une croissance plus modérée de 33,06% en 2023. Ces variations peuvent être dues à des changements dans les politiques de collecte de fonds ou à des événements exceptionnels.

1.1.3. Evolution des dons

En 2021, les dons étaient de 7,56 MRU, puis ils ont diminué à 6,35 milliards MRU en 2022 et ont légèrement augmenté à 6,95 milliards MRU en 2023.

L'évolution entre 2021 et 2022 montre une baisse de 16,02%, mais entre 2022 et 2023, il y a eu une augmentation de 9,44%.

Cette fluctuation est due à des variations dans les contributions des donateurs et à des changements dans les politiques de dons.

- Dons Projets

Les revenus issus de projets ont augmenté de manière significative, passant de 2,58 milliards MRU en 2021 à 5,79 milliards MRU en 2022, puis légèrement à la baisse à 5,52 milliards MRU en 2023.

L'évolution entre 2021 et 2022 montre une augmentation de 124,46%, tandis qu'entre 2022 et 2023, il y a eu une diminution de 4,69%.

- Aide budgétaire

Les revenus de l'aide budgétaire ont connu une fluctuation importante au cours de la période.

En 2021, ils étaient de 4,98 milliards MRU puis ont chuté à 0,56 milliards MRU en 2022 avant de remonter à 1,43 milliards MRU en 2023.

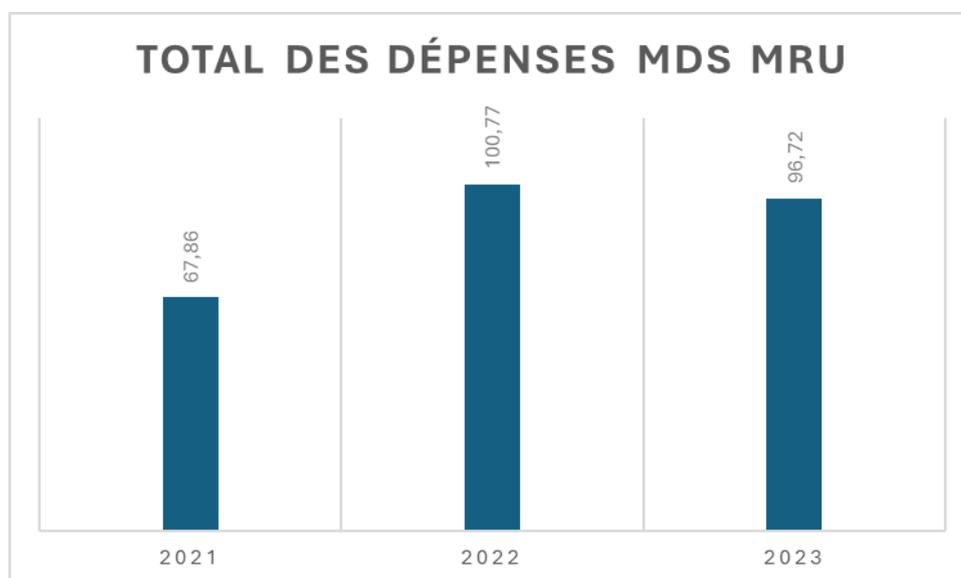
L'évolution entre 2021 et 2022 montre une baisse drastique de 88,74%, suivie d'une augmentation notable de 155,21% entre 2022 et 2023.

2. Evolutions des dépenses 2021-2023

La rétrospective des dépenses publiques pour la période 2021-2023 s'appuie sur les lois de règlement des années 2021 et 2022, ainsi que sur le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) pour décembre 2023. Cette analyse a pour objectif de retracer les évolutions des

dépenses publiques sur cette période, en mettant en lumière les tendances et les événements clés qui ont influencé ces dépenses.

Figure 9: Evolution des dépenses publiques 2021-2023 en MDS MRU



L'analyse des dépenses totales montre une croissance significative entre 2021 et 2022 équivalant de 48,49%, suivie d'une légère diminution d'un taux de 4,02% entre 2022 et 2023. L'augmentation substantielle entre 2021 et 2022 est liée à des investissements exceptionnels, des programmes gouvernementaux spéciaux et des mesures pour contrer l'inflation. La réduction entre 2022 et 2023 suggère une stabilisation des dépenses après une période de forte augmentation.

2.1. Dépenses courantes

L'évolution des dépenses courantes entre 2021 et 2023 affichent une forte croissance entre 2021 et 2022, suivie d'une légère baisse entre 2022 et 2023. Les tendances suggèrent un ajustement des dépenses de fonctionnement après une période de croissance soutenue. Ces variations reflètent des changements dans les politiques budgétaires.

2.1.1. Traitements et salaires

Entre 2021 et 2023, les salaires et traitements du secteur public ont connu une augmentation significative, passant de 18,86 MDS MRU à 24,94 MDS MRU. Cette hausse reflète l'attention particulière accordée par le gouvernement à la rémunération des employés du secteur public.

La croissance est particulièrement marquée entre 2022 et 2023, avec une augmentation de 4,01 MDS MRU. Cette progression notable résulte de la décision d'augmenter les salaires annoncés par le Président de la République lors de la commémoration de la fête de l'indépendance le 28 novembre 2022. L'objectif de cette mesure était d'améliorer le niveau de vie des employés du secteur public, reconnaissant ainsi le rôle crucial qu'ils jouent dans le bon fonctionnement des services publics.

2.1.2. Dépenses d'acquisition de biens et services

Les dépenses en biens et services ont montré une certaine fluctuation au cours de la période allant de 2021 à 2023. En 2021, ces dépenses étaient de 10,70 MDS MRU. Elles ont augmenté de manière significative pour atteindre 12,59 MDS MRU en 2022, avant de redescendre à 10,87 MDS MRU en 2023.

La hausse de ces dépenses entre 2021 et 2022 est attribuée aux mesures prises pour faire face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, qui ont entraîné une hausse de l'inflation qui a grimpée à 9,6% en 2022 au lieu de 3,6% en 2021. Ces perturbations étaient largement causées par le conflit russo-ukrainien, qui a entraîné des répercussions mondiales sur les prix des matières premières, le transport et la logistique. Pour atténuer ces effets, le gouvernement a dû dépenser davantage en biens et services afin d'amortir les effets de ces chocs sur les citoyens.

La baisse de ces dépenses entre 2022 et 2023, passant de 12,59 MDS MRU à 10,87 MDS MRU, suggère un retour à des niveaux de dépenses plus normaux. Cette diminution reflète une stabilisation des chaînes d'approvisionnement et un relâchement de l'inflation qui s'est repliée pour atteindre 5% fin 2023. Elle indique également une politique budgétaire axée sur la maîtrise des coûts et la normalisation du train de vie de l'État. En adoptant une approche plus restrictive dans cette composante des dépenses, les mesures appliquées visent à assurer la viabilité budgétaire tout en équilibrant les besoins opérationnels.

Les fluctuations des dépenses en biens et services au cours de cette période montrent à quel point le budget de l'État est sensible aux chocs externes, comme les pandémies ou les conflits internationaux. Ces variations mettent également en lumière la capacité de la politique budgétaire à s'adapter pour faire face à des conditions changeantes.

2.1.3. Subventions et autres transferts courants

Les subventions et transferts courants ont connu une augmentation significative entre 2021 et 2022, passant de 9,05 milliards MRU à 20,59 milliards MRU. Cette croissance remarquable s'explique principalement par le coût des subventions aux hydrocarbures, qui a atteint 11,18 milliards MRU, soit 54,30 % du total, ainsi que par d'autres mesures de soutien visant à atténuer l'impact de la volatilité économique. Toutefois, entre 2022 et 2023, une diminution notable a été enregistrée, ramenant les subventions et transferts courants à 16,37 milliards MRU, dont seulement 4,93 milliards MRU alloués aux subventions des hydrocarbures.

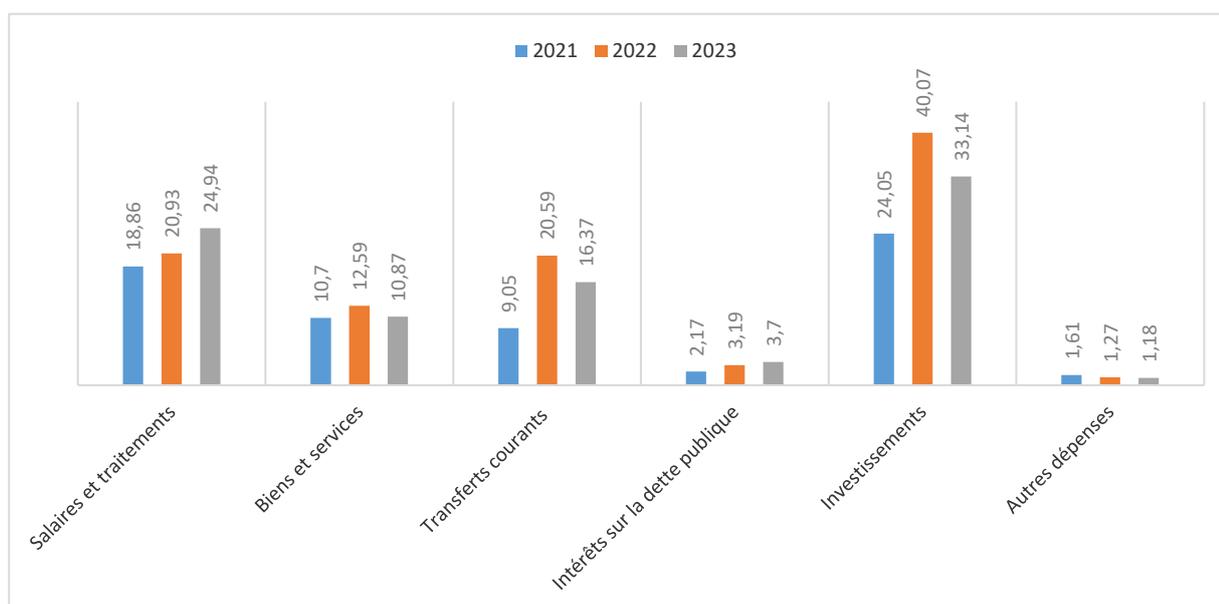
2.1.4. Autres charges budgétaires

Les intérêts sur la dette publique ont légèrement augmenté au fil du temps, passant de 2,17 milliards MRU en 2021 à 3,7 milliards MRU en 2023. Par ailleurs, les crédits non ventilés montrent une tendance à la baisse, passant de 1,61 milliards MRU en 2021 à 1,18 milliards MRU en 2023, ce qui suggère une réduction des dépenses imprévues.

2.2. Dépenses d'investissement

Les investissements ont connu une forte hausse entre 2021 et 2022, passant de 24,05 milliards MRU à 40,07 milliards MRU, reflétant des investissements significatifs liés au ProPEP et une mobilisation accrue des ressources extérieures. Cependant, cette croissance n'a pas perduré, car les investissements ont chuté de 40,07 milliards MRU à 33,14 milliards MRU entre 2022 et 2023. Cette baisse peut être attribuée à la fin du ProPEP et à des changements de la méthode de l'enregistrement de destination finale des dépenses liées à l'investissement.

Figure 10: Evolution des agrégats des dépenses publiques 2021-2023 en MDS MRU



3. Exécution du budget en S1-2024 comparé à S1-2023

Au 30 juin 2024, les ressources budgétaires de l'État mobilisées s'élèvent à 45,84 milliards MRU, correspondant à un taux d'exécution de 45,11% des prévisions inscrites dans la Loi de Finances de l'année 2024. Du côté des dépenses, celles-ci ont été exécutées à hauteur de 44,70 milliards MRU (base paiement), représentant 41,74% du montant total programmé dans la LF 2024.

3.1. Ressources budgétaires

Au cours du premier semestre 2024, les ressources budgétaires de l'État ont enregistré une progression notable par rapport à la même période en 2023. En effet, cette hausse se chiffre à 6,83 milliards MRU en valeur absolue, soit une augmentation de 17,50 % en valeur relative. Cette performance s'explique principalement par l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, témoignant d'une gestion plus efficiente et d'une mobilisation accrue des ressources fiscales.

3.1.2. Recettes Fiscales

Les recettes fiscales ont enregistré une croissance substantielle de 27,28 %, soit un écart de 6,67 milliards MRU, passant de 23,94 milliards MRU en juin 2023 à 30,60 milliards MRU en juin 2024. Le taux d'exécution s'est également amélioré de manière significative, progressant de 13,8 %, pour atteindre 47,4 % en juin-2024 contre 41,7 % en juin-2023.

Les impôts sur les bénéfices et revenus nets ont constitué un pilier fondamental de cette performance, avec une progression marquée de 8,42 milliards MRU à 12,5 milliards MRU sur la période comparative. Cette dynamique a été largement soutenue par l'Impôt sur les Bénéfices d'Affaires des Personnes Physiques (IBAPP), qui a connu une augmentation remarquable, passant de 2,50 milliards MRU à 3,94 milliards MRU. Les principaux facteurs expliquant cette progression incluent : (i) le versement anticipé d'un acompte de 1 milliard MRU par un opérateur minier, et (ii) l'accroissement des retenues à la source sur les sous-traitants forfaitaires impliqués dans le projet GTA, à la suite d'une régularisation fiscale opérée par BP.

L'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS) a également contribué de manière significative à cette évolution. Parmi les facteurs déterminants, on recense des régularisations fiscales effectuées par certains opérateurs miniers, ainsi que l'augmentation des retenues ITS appliquées aux sous-traitants forfaitaires du projet GTA, notamment après la régularisation de BP.

Par ailleurs, l'Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM) a participé à cette performance grâce aux retenues à la source sur les bons du Trésor, dont l'encours s'élevait à 12,5 milliards MRU au 30 juin, avec un taux d'intérêt moyen de 7 %. De même, le Régime Simplifié d'Imposition (RSI) a enregistré une augmentation, notamment en raison des retenues à la source sur les prestations de services fournis par des non-résidents. La progression observée à fin juin 2024, par rapport à 2023, s'explique en grande partie par des paiements exceptionnels effectués par un opérateur pétrolier.

Concernant les taxes sur les biens et services, elles ont suivi la tendance haussière des recettes fiscales globales, portées par la taxe unique SNIM/TPS-TOF, laquelle a enregistré une hausse en valeur absolue de 1,04 milliard MRU en juin 2024 par rapport juin 2023. Les recettes générées par la TVA ont également été renforcées par le rétablissement du taux de TVA sur les services de télécommunications à 18 %, mesure introduite par la Loi de Finances Rectificative (LFR) de 2023.

Enfin, le recouvrement des taxes sur le commerce international a progressé de 0,67 milliard MRU, soit une hausse de 16,5 %, principalement portée par les droits de douanes. La performance enregistrée durant le premier semestre 2024 est due à une augmentation de l'assiette conjuguée à un effet volume, une progression de poids de 11% par rapport à 2023. La valeur des importations est passée de 107,47 milliards MRU pour les 6 premiers mois de 2023 à 122,75 milliards MRU pour la même période en 2024, soit une hausse de l'assiette de 14,2%.

3.1.3. Recettes non Fiscales

Selon les données arrêtées à fin juin 2024, les recettes non fiscales se sont élevées à 12,76 milliards MRU, enregistrant ainsi une hausse de 1,14 milliard MRU, soit une progression de 9,79 % par rapport à la même période de l'année précédente, à savoir fin juin 2023. Le taux de réalisation de ces recettes s'est établi à 46,4 %, contre 42 % pour la période de référence.

Cette amélioration est principalement attribuable aux recettes issues de la pêche, qui ont enregistré une augmentation spectaculaire de 104,9 % par rapport à la même période de 2023, passant de 0,88 milliard MRU à 1,81 milliard MRU. Quant aux recettes minières, elles se sont chiffrées à 1,85 milliard MRU, marquant une progression notable de 51,1 %.

En revanche, les dividendes des entreprises publiques ont connu une légère contraction de -1,5 %, en raison notamment de la baisse des dividendes versés par la SNIM. Enfin, les recettes extérieures se sont fortement repliées de -30,8 %, en grande partie en raison d'une chute des appuis budgétaires, qui ont enregistré une baisse drastique de 95,4 %.

3.2. Dépenses et prêts nets (base paiement)

L'analyse de l'évolution des principaux agrégats des dépenses publiques sur la période du premier semestre 2023 et premier semestre 2024 révèle des dynamiques contrastées, avec des augmentations et des diminutions selon les catégories de dépenses.

Les dépenses nettes et prêts ont enregistré une progression de 2,06 milliards MRU, soit une hausse de 4,8 %, correspondant à un taux d'exécution de 41,47 % contre 39 % à la fin juin 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à la forte croissance des dépenses d'investissement, qui ont augmenté de 46 % sur la période de référence, représentant une valeur absolue de 4,52 milliards MRU, dont 4,14 milliards MRU financés sur ressources intérieures.

En revanche, les dépenses courantes ont enregistré une contraction de 2,51 milliards MRU, soit une baisse de 7,8 %. Cette réduction résulte de la volonté de maîtriser cette catégorie de dépenses, notamment à travers la diminution de l'acquisition de biens et services, qui a chuté de 32,5 %, et des transferts courants, qui ont reculé de 25,7 %.

Ainsi, cette évolution traduit une réallocation des ressources budgétaires, avec une priorité accordée aux investissements tout en cherchant à contenir les dépenses récurrentes.

3.3. Solde budgétaire

Le solde global, y compris les dons, à fin juin 2024, a connu une amélioration significative, affichant un excédent de 1,14 milliard MRU, contre un déficit de -3,62 milliards MRU à la même période de l'année précédente. Cette évolution favorable résulte d'un effort accru en matière de recouvrement des recettes et d'une stricte maîtrise des dépenses publiques, en ligne avec les orientations de la politique budgétaire définie dans la loi de finances initiale pour 2024. Cette dynamique témoigne de la volonté des pouvoirs publics de rationaliser le train de vie de l'État tout en optimisant les ressources disponibles.

Tableau 5: Tableau des opérations financières de l'Etat Exécution du 1er semestre des années 2023 et 2024 en MDS MRU

	S1-2023	S1-2024	Ecart	%	Tx. 2023	Tx. 2024
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	39,01	45,84	6,83	17,50%	40,8%	45,0%
Revenus non pétroliers et dons	37,99	45,04	7,04	18,5%	40,4%	45,11%
Revenus non pétroliers hors dons	35,50	43,31	7,81	22,0%	41,7%	47,1%
Recettes fiscales	23,94	30,60	6,67	27,8%	41,7%	47,4%
Impôts sur les bénéfices et revenus net	8,42	12,05	3,63	43,1%	45,0%	60,5%
Taxes sur les biens et services	10,91	12,55	1,64	15,1%	41,4%	41,6%
Taxes sur le commerce international	4,05	4,71	0,67	16,5%	40,3%	43,0%
Autres recettes fiscales	0,57	1,29	0,73	128,8%	24,0%	36,9%
Recettes non fiscales	11,63	12,76	1,14	9,79%	42,0%	46,4%
Recettes de la pêche	0,88	1,81	0,93	104,9%	12,0%	24,0%
Recettes minières	1,23	1,85	0,63	51,1%	43,2%	58,7%
Dividendes et redevances des entreprises publiques	5,83	5,74	(0,08)	-1,5%	81,2%	82,5%
Comptes spéciaux	2,96	2,14	(0,82)	-27,6%	44,7%	30,5%

Recettes en capital	0,09	0,72	0,63	722,6%	15,9%	376,3%
Autres	0,64	0,50	<i>(0,15)</i>	-22,6%	28,0%	19,1%
Dons	2,50	1,73	(0,77)	-30,8%	27,9%	22,0%
<i>Dons projets</i>	<i>1,56</i>	<i>1,68</i>	<i>0,13</i>	8,2%	<i>20,6%</i>	<i>24,6%</i>
<i>Aide Budgétaire</i>	<i>0,94</i>	<i>0,04</i>	<i>(0,90)</i>	-95,4%	<i>67,3%</i>	<i>4,4%</i>
Recettes pétrolières	1,02	0,80	(0,22)	-21,2%	68,8%	38,6%
Recettes fiscales	0,07	0,06	(0,01)	-13,4%		0,0%
Recettes non fiscales	0,95	0,75	(0,21)	-21,7%	64,3%	35,8%
Dépenses et prêts nets	42,64	44,70	2,06	4,8%	39,5%	41,74%
Dépenses courantes	32,14	29,64	-2,51	-7,8%	48,5%	44,7%
Salaires et traitements	13,08	12,97	(0,11)	-0,8%	53,9%	52,1%
Biens et services	6,18	4,17	(2,01)	-32,5%	47,6%	32,6%
Transferts courants	7,72	5,74	(1,98)	-25,7%	43,7%	37,0%
Intérêts sur la dette publique	1,55	2,03	0,48	31,0%	48,2%	64,9%
<i>Dette intérieure</i>	<i>0,38</i>	<i>0,68</i>	<i>0,30</i>	77,6%	<i>45,6%</i>	<i>98,5%</i>
<i>Dette extérieure</i>	<i>1,17</i>	<i>1,35</i>	<i>0,18</i>	15,7%	<i>49,2%</i>	<i>55,3%</i>
Comptes spéciaux	2,96	2,14	(0,82)	-27,6%	44,7%	30,5%
Dépenses d'équipement	9,83	14,35	4,52	46,0%	23,6%	35,2%
<i>Investissement financés par extérieur</i>	<i>2,74</i>	<i>3,13</i>	<i>0,39</i>	14,1%	<i>22,8%</i>	<i>26,3%</i>
<i>Investissement financés par intérieur</i>	<i>7,09</i>	<i>11,23</i>	<i>4,14</i>	58,3%	<i>24,0%</i>	<i>38,8%</i>
Réserves communes	0,25	2,38	2,13	852,4%	17,0%	81,5%
Autres dépenses	0,36	0,21	(0,15)			0,0%
Solde primaire hors secteurs extractifs	(10,85)	(8,05)				
Solde global; dons compris (déficit -)	(3,62)	1,14	4,77	131,6%	29,4%	-22,2%

CHAPITRE III : CADRAGE BUDGETAIRE 2025-2027

1. Hypothèses du cadrage budgétaire

Les hypothèses macroéconomiques de ce document se basent sur une perspective de croissance économique significative sur la période 2025-2027, avec des augmentations prévues du PIB en volume et en valeur, ainsi que des variations dans la consommation des ménages et les importations.

- Croissance du PIB en volume :

Le PIB en volume devrait croître, avec des taux de 4,57 % en 2024, 4,24 % en 2025, 3,74 % en 2026, et à nouveau 5,80 % en 2027. Cette stabilité autour de 4,5 % suggère une économie relativement dynamique.

- Croissance du PIB en valeur :

En termes nominaux, le PIB augmenterait plus rapidement, avec des taux croissants de 8.80 % en 2024, 4,90 en 2025 avant de reprendre une tendance haussière à partir de 2026 pour se situer à 6,70% et 8,80% en 2027.

- Indice des prix à la consommation (inflation) :

L'inflation est projetée à un niveau relativement stable autour de 4 % à partir de 2025, après un taux de 3,0 % en 2024. Cette stabilité prévue montre une politique monétaire maîtrisée et une pression inflationniste modérée.

Ces agrégats macroéconomiques constituent des assiettes essentielles pour le calcul des prévisions des agrégats budgétaires, permettant de suivre leur comportement en termes d'évolution. Ces indicateurs offrent une vue d'ensemble sur l'état et les perspectives économiques de notre pays. En se basant sur ces données la politique budgétaire doit ajuster pour anticiper et maîtriser les fluctuations des recettes, des dépenses publiques et du solde budgétaire, dans le but de garantir la stabilité et la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme.

Tableau 6: Hypothèses macroéconomiques (2024-2027)

Hypothèses macroéconomiques	2024	2025	2026	2027
Produit intérieur brut en volume (en %)	4,57%	4,24%	3,74%	5,80%
Produit intérieur brut en valeur (en %)	8,80%	4,90%	6,70%	8,80%
Indice des prix à la consommation (en%)	3,0%	4,0%	4,0%	4,0%

2. Orientations de la politique budgétaire

2.1. Cadre de politique budgétaire

La politique budgétaire de la Mauritanie repose sur un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), visant à assurer la viabilité des finances publiques et à atténuer la volatilité liée aux ressources du secteur extractif. Cette approche budgétaire vise à stabiliser, voire réduire la dette publique, afin de maintenir le pays en dessous des niveaux critiques de surendettement.

L'établissement d'un ancrage institutionnel solide est une priorité pour garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion budgétaire. Le gouvernement prévoit des activités de communication pour impliquer et consulter la société civile et les autres parties prenantes, renforçant ainsi la légitimité du cadre budgétaire à moyen terme.

L'un des objectifs clés de cette politique est de maintenir le déficit primaire non extractif (y compris les dons) entre 3,5 % et 2,5 % du PIB d'ici 2026, avec une réduction en dessous de 2,5 % du PIB prévue pour 2027. Pour atteindre ces objectifs les dépenses courantes seront réduites à moins de 15,0 % du PIB d'ici 2027, contre 18,2 % en 2023, tout en augmentant les dépenses en capital à environ 10,6 % du PIB. En parallèle, la politique budgétaire ambitionne d'accroître les recettes fiscales non extractives de 0,5 % du PIB chaque année. Ces mesures visent à minimiser les effets de la volatilité des prix des matières premières sur les finances publiques, ainsi qu'à assurer la stabilité de la dette à moyen terme.

En revanche, le financement du déficit budgétaire éventuel sera assuré par plusieurs sources dont l'utilisation des dépôts du Trésor, l'émission des bons du Trésor et de solliciter des financements extérieurs concessionnels. Cette approche diversifiée vise à minimiser les risques liés à la dépendance vis-à-vis de sources uniques de financement.

La mise en œuvre de cet ancrage budgétaire exigera une discipline stricte dans la gestion des finances publiques, une amélioration continue de la collecte des recettes fiscales non extractives et une planification prudente pour limiter l'impact de la volatilité des matières premières sur le budget de l'Etat. Des mécanismes de suivi et d'évaluation seront appliqués pour assurer le succès de cette stratégie et la stabilité économique du pays.

Une réforme progressive des prix des carburants pour éliminer les subventions énergétiques devrait entrer en vigueur à partir de mars 2025. Toutefois, le gouvernement s'engage à surveiller attentivement les prix internationaux du pétrole et à prendre des mesures pour limiter le coût budgétaire des subventions énergétiques.

Pour consolider les outils de la protection sociale, le programme Tekavoul sera renforcé, avec pour objectif d'augmenter le nombre de ménages vulnérables couverts à plus de 110 000 en 2024. Le montant trimestriel versé à ces ménages a été ramené de 2 900 MRU en 2023 à 3 600 MRU en 2024. Le registre social sera actualisé pour garantir une équité géographique. Le programme Temwine, qui gère les centres de distribution alimentaire, sera réorganisé pour un meilleur ciblage.

À la suite du rehaussement du plafond de rémunération soumis aux cotisations pour le régime de sécurité sociale privé, des mesures seront prises pour réformer le régime des pensions publiques. Un plan d'action sera élaboré sur la base des recommandations du FMI pour assurer un système de pension plus soutenable.

A. Politique fiscale :

Afin de renforcer la neutralité, l'équité et l'efficacité du système fiscal tout en augmentant les recettes publiques, le gouvernement entreprend une série de réformes ambitieuses qui visent à moderniser et rationaliser les cadres réglementaires existants. Au cœur de ces réformes, se trouve la révision de la loi régissant la zone franche de Nouadhibou, un pilier de l'économie nationale.

Cette réforme, en cours de finalisation, a pour objectif de faciliter le contrôle des flux commerciaux et d'harmoniser les régimes douaniers. Elle vise également à renforcer la supervision exercée par l'administration des douanes. Cette démarche de réforme, une fois adoptée, bénéficiera de l'accompagnement technique du Fonds monétaire international (FMI), garantissant ainsi son alignement avec les meilleures pratiques internationales.

En vue de réduire les dépenses fiscales, estimées à environ 3 % du PIB, l'Unité de politique fiscale (UPF) procédera à une analyse exhaustive de l'ensemble des régimes fiscaux en vigueur. Les résultats de cette analyse, qui seront publiés dans le budget 2025, permettront d'identifier les régimes fiscaux qui ne produisent pas les bénéfices escomptés, afin de les éliminer. De plus,

l'obligation de déclaration de l'impôt sur les sociétés sera appliquée de manière stricte, y compris aux entreprises qui bénéficient d'exonérations fiscales. Cette mesure permettra non seulement d'améliorer la fiabilité du registre des contribuables, mais aussi de disposer d'une meilleure estimation des dépenses fiscales.

Enfin, dans le cadre de cette démarche de réforme globale, le Code des investissements sera révisé d'ici décembre 2024. Cette révision visera à abroger les dispositions relatives aux points francs et à réduire le nombre de régimes spéciaux, renforçant ainsi la cohérence du système fiscal et son efficacité.

Ainsi, ces réformes reflètent l'engagement du gouvernement à moderniser le cadre fiscal, en garantissant équité, transparence et efficacité, tout en favorisant un environnement propice à l'investissement et au développement économique durable.

B. Administration fiscale :

Afin d'optimiser les recettes fiscales intérieures, on entend accélérer ses réformes d'administration fiscales, guidées par les résultats d'une évaluation TADAT. Les mesures envisagées visent à renforcer la transparence, à élargir l'assiette fiscale, et à moderniser les procédures douanières.

La mise à jour du système de codification des marchandises selon la norme SH2022 de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) marque un progrès significatif. Cette adaptation favorisera l'application harmonieuse des accords sous-régionaux, tout en permettant une évaluation plus précise des marchandises et des dépenses fiscales. Parallèlement, l'administration des douanes reformera ses régimes fiscaux pour simplifier le suivi des exonérations et privilèges, améliorant ainsi la lisibilité des codes et la rapidité de traitement de l'information fiscale.

Pour lutter contre l'évasion fiscale, des actions de recoupement ont permis d'identifier des entreprises dépassant les seuils de déclarations fiscales. La suspension des Numéros d'Identification Fiscale (NIF) pour les contrevenants vise à inciter ces entités à régulariser leur situation. Une campagne ciblée, basée sur des données de consommation électrique fournies par la SOMELEC, est également en cours pour localiser des entreprises non identifiées.

L'administration fiscale a établi une interface avec la plateforme de dématérialisation des marchés publics, facilitant ainsi l'harmonisation des données avec d'autres organismes publics comme la CNSS. Cette intégration encouragera une plus grande transparence des entreprises quant à leurs déclarations, y compris le volume d'affaires, le nombre de salariés, et l'expérience sectorielle.

Le calendrier des contrôles fiscaux est réajusté. Le programme de contrôle pour l'année 2023, ayant débuté tardivement, se poursuivra au cours des premiers mois de 2024. Pour 2024, les contrôles commenceront dès le mois de mai, après l'expiration des délais de dépôt des déclarations, dans le but de renforcer la collecte des recettes.

L'après-dédouanement sera dynamisé avec des ressources supplémentaires, offrant des moyens accrus pour garantir un contrôle plus efficace. Les brigades territoriales de douanes seront équipées d'infrastructures et de moyens mobiles pour lutter contre la fraude et gérer les marchandises saisies.

La télédéclaration et le télépaiement sont désormais obligatoires pour les grands contribuables, avec une mise en œuvre progressive. Le registre des contribuables sera révisé pour éliminer les anomalies et empêcher la création non réglementaire de NIF temporaires. Le gouvernement

s'engage à collaborer avec le FMI pour élaborer une stratégie de gestion des arriérés fiscaux, ciblant en priorité les entreprises publiques.

Enfin, pour mieux préparer le Service de télédéclaration et de télépaiement à accueillir l'ensemble des grands contribuables, des améliorations techniques sont prévues. Celles-ci incluent l'ajout d'un tableau de bord de gestion, une intégration complète avec les institutions bancaires, et la possibilité de faire des déclarations d'impôt complémentaires en ligne.

C-Gestion des recettes du secteur extractif :

Avant le début de la production de gaz prévue pour 2025 dans le cadre du projet gazier GTA, notre pays envisage de réorganiser en profondeur la structure de gestion et de prévision des recettes gazières et minières. Ces ressources seront intégrées dans le cadre budgétaire à moyen terme, avec une attention particulière portée à la régulation de la volatilité inhérente aux recettes du secteur extractif.

Pour atteindre cet objectif, la Mauritanie entend consolider le mécanisme de stabilisation des flux budgétaires issus des revenus gazières et minières, tout en respectant les meilleures pratiques internationales en matière de transparence et de gestion des fonds d'épargne. Des mesures visant à renforcer la règle permettant de lisser la volatilité des revenus issus de ces ressources seront mises en œuvre, afin d'assurer une approche prudente et responsable dans l'utilisation des recettes extractives.

Dans le même temps, la Mauritanie procédera à une évaluation approfondie du Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) pour déterminer s'il peut gérer efficacement des flux financiers et des actifs plus importants. La nouvelle politique d'investissement du FNRH, adoptée par le Comité Consultatif d'Investissement (CCI) lors de sa dernière réunion en janvier 2024, a été approuvée par les autorités compétentes. Afin de garantir la transparence, des rapports mensuels seront publiés et présentés au CCI lors de ses réunions régulières.

En synthèse, ces initiatives témoignent de l'engagement de notre pays à assurer une gestion rigoureuse et durable des recettes du secteur extractif, tout en veillant à ce que le fonds souverain soit à la hauteur des défis que représentent des flux financiers plus conséquents. Les autorités demeurent déterminées à appliquer des pratiques exemplaires en matière de transparence, de gouvernance et de responsabilité financière.

2.2. Cadre de politique de la dette 2024-2026

B- Objectifs de la Stratégie de Gestion de la Dette

Une Stratégie de gestion de la dette est un scénario de financement extérieur et intérieur que le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre à moyen terme pour parvenir à une composition souhaitée du portefeuille de la dette publique, qui reflète ses orientations en matière de coût et de risque. Ces orientations correspondent aux multiples objectifs de la gestion de la dette publique.

L'objectif principal de la gestion de la dette consiste à permettre à un Etat de couvrir ses besoins de financement à moindre coût et à moindre risque, tout en assurant le maintien de la viabilité de la dette à long terme. L'Etat peut également rechercher à travers ce processus, le développement du marché des titres publics ou d'autres objectifs connexes à la gestion de la dette.

Dans l'approche actuelle de la Mauritanie, Les objectifs stratégiques de la SDMT 2024-2026 visent notamment à :

Pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiements futurs aux moindres coûts possibles à long terme tout en minimisant les risques liés à l'endettement ;

Favoriser le développement du marché des titres publics ; et

Favoriser la mobilisation des financements concessionnels avec un recours mesuré à la dette commerciale.

Ces objectifs stratégiques seront complétés par des objectifs spécifiques liés à une meilleure gestion des risques issus de l'analyse du portefeuille de la dette publique à fin 2023.

C- Champ de la Stratégie de Gestion de la Dette Publique

Dans le cadre de la présente stratégie, la dette intérieure et la dette extérieure sont définies sur la base de la devise dans laquelle elles sont libellées. La dette intérieure englobe la dette libellée en monnaie nationale MRU et la dette extérieure est la dette libellée en devises.

La dette prise en considération dans la présente stratégie est principalement la dette de l'administration centrale, y compris la dette de l'Etat à l'égard de la BCM et la dette extérieure rétrocédée par la BCM au Trésor telles que les dépôts du Fonds saoudien de développement et la facilité élargie de crédit du FMI. La dette vis-à-vis du Fonds Khalifa de Développement des Entreprises, qui est une dette rétrocédée par le gouvernement mauritanien aux établissements financiers, est également prise en compte dans le portefeuille de la dette publique. Il est à préciser également que les allocations DTS ne sont pas intégrées dans l'encours de la dette, alors que les intérêts qui en découlent sont pris en charge dans les intérêts de la dette.

Cette approche réductrice tient essentiellement aux difficultés de rassembler toutes les données relatives aux autres passifs conditionnels. Néanmoins, le champ d'application de la stratégie de gestion de la dette sera étendu au fur et à mesure que les informations deviennent disponibles et lorsque les dispositions institutionnelles permettent l'application d'une stratégie plus large et plus exhaustive.

3. Prévisions des ressources 2024-2027

Selon les projections macroéconomiques et la stratégie budgétaire pour la période 2024-2027, les recettes de l'Etat devraient enregistrer une amélioration considérable de 6,78 % en moyenne. Cette progression s'inscrit dans un cadre de stabilité macroéconomique et de réformes structurelles visant à renforcer l'efficacité de la mobilisation des recettes publiques.

3.1. Ressources intérieures 2024-2027

Les estimations montrent que les recettes fiscales connaîtront une croissance moyenne de 8,32 % sur la période, portée par :

- **Les taxes sur les biens et services**, qui devraient augmenter de 13,36 % par an suite à l'intégration du taxe carbone à partir de 2025;
- **Les droits de douane et taxes sur le commerce international**, avec une progression annuelle moyenne de 10,06 % ;
- **Les impôts sur les revenus et bénéfices**, qui enregistreront une hausse de 3,38 % par an.

La pression fiscale, qui représente les recettes fiscales en pourcentage du PIB nominal, devrait passer de 15,94 % en 2024 à 16,44% en 2025 , 16,77% en 2026 et 16,85 en 2027. Cette amélioration prévue liée aux réformes fiscales en cours, visant à accroître le potentiel fiscal et

à moderniser les systèmes de collecte des impôts en luttant contre l'évasion fiscale et en élargissant l'assiette fiscale. Cela favorise un environnement économique plus équitable.

En outre, la part des recettes fiscales dans les recettes totales hors dons continuera d'augmenter, passant de 69,58 % en 2024 à 70,74 % en 2027. Les recettes non fiscales suivront une tendance haussière à partir de l'année 2026 en passant de 26,87 milliards MRU à 31,49 milliards MRU en 2027 reflétant le contexte général prévu de l'économie.

Tableau 7 Evolution des recettes 2024-2027 en MDS MRU

En MDS MRU	2024	2025	2026	2027
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	104,36	110,50	118,89	127,05
Recettes publiques (hors pétrole non fiscale)	102,28	107,90	114,99	123,15
Recettes fiscales	67,34	72,23	78,27	85,57
dont taxes sur les revenus et profits	22,65	22,88	23,71	25,01
dont taxes sur les biens et services	29,58	34,54	38,12	43,05
dont taxes sur le commerce international	11,26	12,51	14,09	15,00
dont autres recettes fiscales	3,85	2,30	2,35	2,50
Recettes non fiscales	27,36	26,87	28,71	31,49
Recettes de la pêche	7,57	7,56	7,75	8,50
Recettes minières	3,15	2,86	3,10	3,80
Dividendes et redevances des entreprises publiques	7,40	7,37	7,41	7,71
Comptes spéciaux	5,48	5,41	5,74	6,20
Recettes en capital	1,19	1,17	1,71	1,83
Autres	2,57	2,50	3,00	3,45
Dons	7,59	8,80	8,00	6,09
Projets	6,86	7,27	6,69	4,78
Aide budgétaire	0,73	1,53	1,31	1,31
Recettes pétrolières	2,08	2,60	3,90	3,90
Dont GTA		1,60	2,90	2,90

En 2024, les recettes issues des industries extractives représenteront 14,19 % des recettes budgétaires totales. Cette proportion connaîtra une diminution pour atteindre 12,27 % en 2025, avant de rehausser à 13,26 % en 2027.

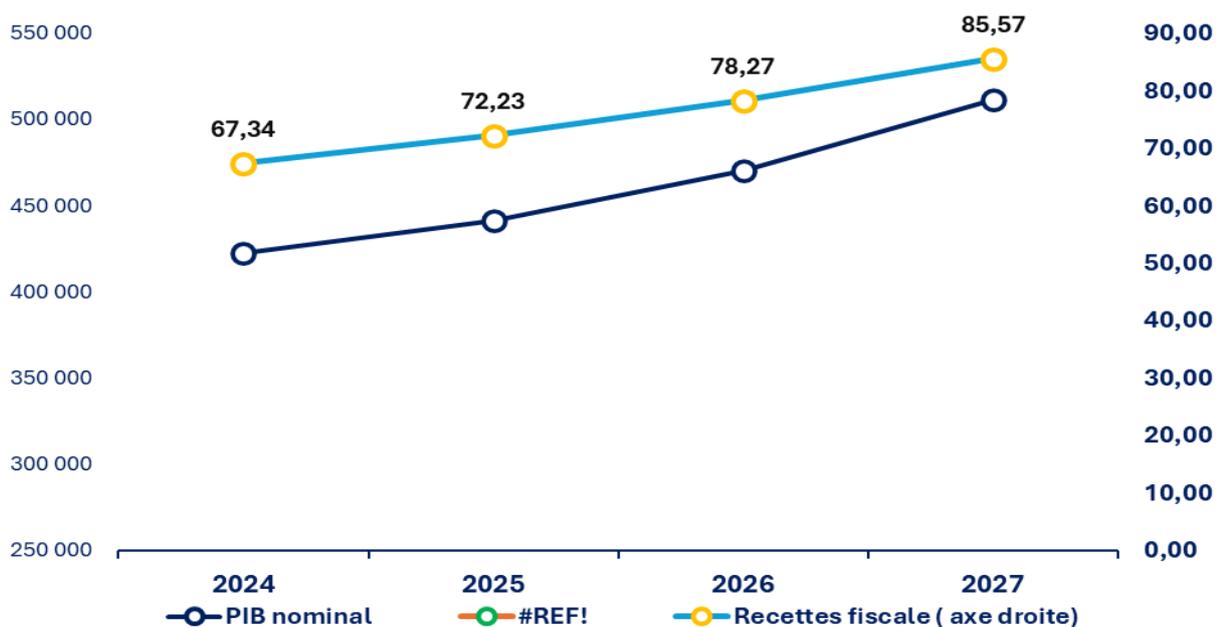
La progression du volume des recettes extractives s'explique principalement par le début des revenus générés par l'exploitation des ressources gazières, dont les premiers encaissements sont attendus à partir de 2025. Ce progression reflète l'importance croissante du secteur extractif dans la structure des finances publiques, notamment à travers la diversification des sources de revenus liée à l'entrée en production de la GTA.

Tableau 8 recettes extractives et recettes non-extractives en MDS MRU 2024-2027

Année/Recettes budgétaires	2024	2025	2026	2027
Recettes extractives (en Mds MRU)	14,81	13,56	15,94	16,85
Recettes non extractives (en Mds MRU)	81,96	88,14	94,95	104,11
Dons	7,59	8,80	8,00	6,09

Il apparaît que les recettes fiscales s'aligneront sur la trajectoire générale des agrégats macroéconomiques. Cette évolution montre la réactivité de ces recettes face aux dynamiques du contexte économique, reflétant leur sensibilité aux variations de la conjoncture de l'économie nationale.

Figure 11: Evolution des recettes fiscales et PIB nominal



3.2. Ressources extérieures 2024-2027

L'analyse des composantes des recettes extérieures montre une hausse modérée des financements extérieurs jusqu'en 2025, avec une augmentation des dons projets et de l'appui budgétaire, avant une baisse significative à partir de 2026, surtout en ce qui concerne les dons projets -28,54 % en 2027. Cette tendance suggère que notre pays ne pourra pas compter sur une augmentation continue des ressources externes, notamment en raison de son inéligibilité aux dons IDA. Pour répondre à cette situation, une politique de mobilisation des recettes domestiques va être adoptée et mise en œuvre à travers la révision du code des impôts et celui de l'investissement, qui constitue l'une des décisions déjà annoncées dans la politique générale du gouvernement. Cette initiative vise à renforcer l'efficacité de la collecte fiscale, à diversifier l'économie vers des secteurs non-extractifs et à optimiser l'exploitation des ressources naturelles.

Tableau 9: Enveloppes indicatives des ressources extérieures au titre de 2024-2027

En milliards MRU	2024	2025	2026	2027
Dons Projets	6,86	7,27	6,69	4,78
Appui budgétaire	0,73	1,53	1,31	1,31
TOTAL	7,59	8,80	8,00	6,09

4. Prévisions des dépenses 2024-2027

4.1. Evolution des dépenses totales

L'évolution des dépenses totales montre une tendance à la hausse, bien que le taux de croissance moyen soit considérablement plus faible que celui des années précédentes. De 2024 à 2027, le volume des dépenses globales devrait augmenter à un taux moyen de 7,56%, par rapport au taux moyen beaucoup plus élevé de 18,4% observé pour la période 2020-2023. Cette modération dans la croissance des dépenses reflète les politiques visant à maîtriser l'augmentation rapide des dépenses courantes pendant les années de la pandémie de COVID-19, ainsi que les hausses des prix de l'énergie et des denrées alimentaires de l'année dernière.

Le pourcentage des dépenses par rapport au PIB devrait enregistrer une augmentation en passant de 25,50% en 2024 à 26,40% en 2027.

Cette augmentation serait freinée par l'évolution des dépenses courantes par rapport au PIB qui passeront de 15,53% du PIB en 2024 à 13,81% du PIB en 2027 reflétant la politique budgétaire déjà mentionnée. Par contre les dépenses des investissements continueront de gagner du terrain, en passant de 9,98% du PIB à 12,59% du PIB en 2027 concrétisant la dernière politique du gouvernement visant à intensifier l'investissement dans le domaine de l'infrastructures.

Tableau 10: Evolution des dépenses en MDS MRU (2024-2027)

Agrégats des dépenses/ Année	2024	2025	2026	2027
Dépenses publiques	107,72	116,87	123,49	134,01
Dépenses Courantes	65,58	65,68	66,49	70,10
Salaires et traitements	25,81	27,13	28,20	29,50
Biens et services	12,17	12,02	12,26	12,90
Transferts courants	15,61	14,00	13,25	13,00
Intérêts sur la dette publique	4,14	4,62	5,04	6,50
Réserves communes	2,37	2,50	2,00	2,00
Comptes spéciaux	5,48	5,41	5,74	6,20
Dépenses d'équipement et prêts nets	42,14	51,19	57,00	63,91
Investissements financés par extérieur	10,60	11,49	14,00	17,91
Investissements financés par intérieur	31,54	39,70	43,00	46,00

4.1.1. Dépenses courantes

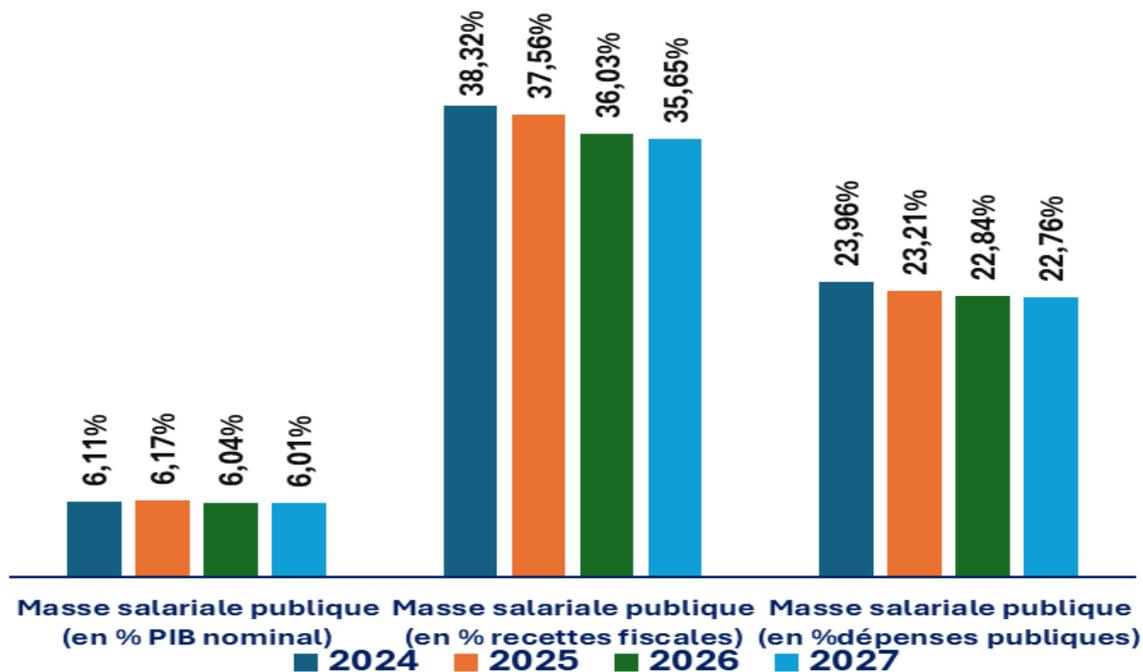
Les dépenses courantes enregistreraient un taux de croissance moyen modéré de 2,27 % sur la période 2024-2027, par rapport à +19,0 % pour celle de 2020-2023. Cette tendance est animée par le ralentissement prévu du taux moyen d'évolution des transferts courants, qui se situerait autour de -5,86 % durant les années 2024-2027, contre 45,9 % sur la période allant de 2020 à 2023.

4.1.1.1. Charges du Personnel

Après une augmentation de 18,4% au titre de l'année 2023, à la suite de la dernière augmentation décidée lors de la commémoration du 62ième anniversaire de l'indépendance nationale, le rythme de l'augmentation de la masse salariale trouve son rythme de croisé en 2024 avec un taux d'évolution de 3,5% et une augmentation moyenne de 5,74% sur la période 2025-2027

La masse salariale publique représenterait en moyenne 36,89% de recettes fiscales et 23,19% de dépenses publiques sur les années 2024-2027.

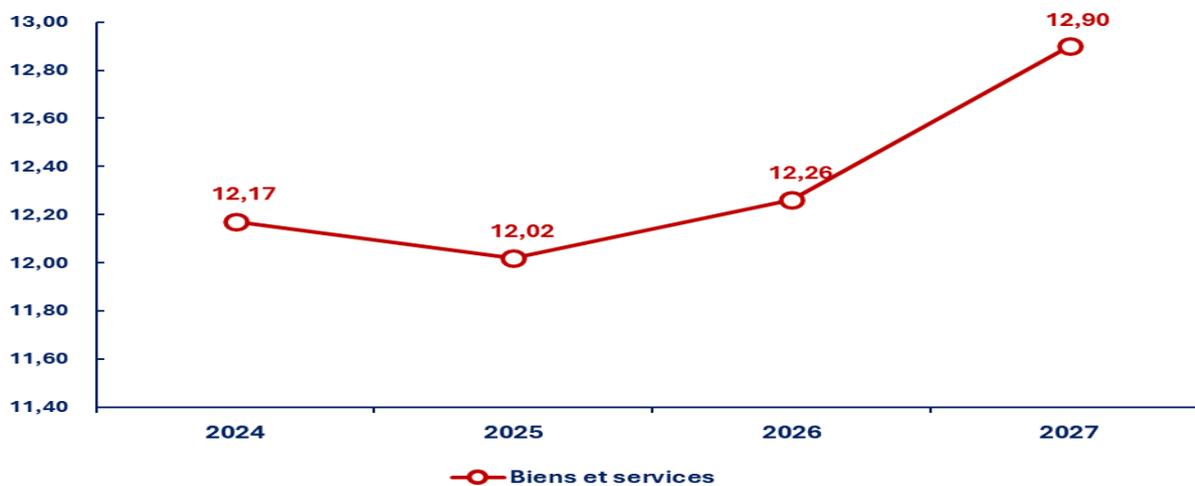
Figure 12: Principaux ratios de la masse salariale publique 2024-2027



4.1.1.2. Dépenses des biens et services

Les dépenses en biens et services vont connaître une augmentation modérée avec un taux de 1,99% sur la période 2024-2026 au lieu de +14,3% enregistré en 2020 à 2023. Cette tendance reflète la politique visant à réorienter les fonds publics vers l'investissement.

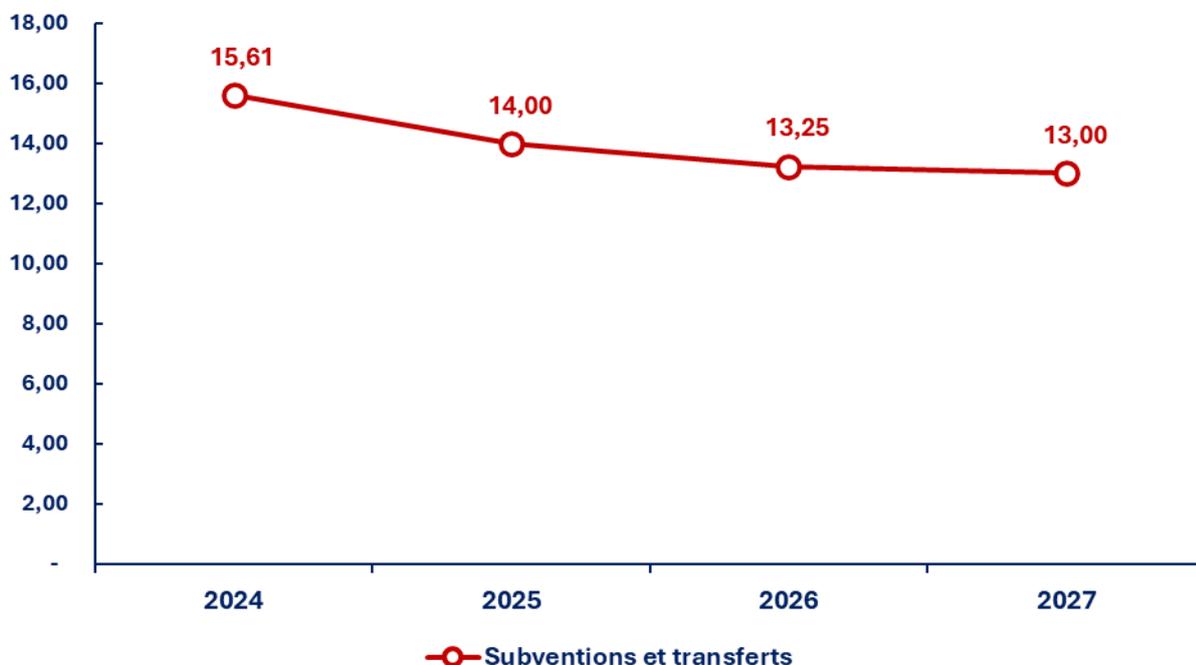
Figure 13: Evolution des Biens et services 2024-2027 en MDS MRU



4.1.1.3. Subventions et Transferts courants

En application de la politique visant à maîtriser les dépenses courantes, les subventions et les transferts s'inscriront dans une dynamique de réduction continue de cet agrégat.

Figure 14: Evolution des Subventions et Transferts courants 2024-2027 en MDS MRU



4.1.1.4. Intérêts de la dette

L'évolution des charges liées aux intérêts de la dette se maintiendra autour de 4,75 milliards MRU sur la période 2024-2027. Le ratio des intérêts de la dette par rapport aux recettes fiscales suivra une trajectoire croissante, passant de 6,14 % en 2024 à 7,60 % en 2027.

Tableau11: Ratios de la dette 2024-2027

	2024	2025	2026	2027
Intérêts de la dette (en % recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières))	3,96%	4,18%	4,24%	5,12%
Intérêts de la dette (en % dépenses publiques)	3,84%	3,95%	4,08%	4,85%
Intérêts de la dette (en % recettes fiscales)	6,14%	6,40%	6,43%	7,60%
Intérêts de la dette (en % PIB)	0,98%	1,05%	1,07%	1,27%

4.1.2. Dépenses en capital

Les dépenses d'équipement et les prêts nets devraient enregistrer une hausse de 51,68 % sur la période 2024-2027, principalement imputable à l'augmentation des investissements financés par des ressources extérieures, lesquels afficheront un taux de croissance de 69,07 %, contre 45,84 % pour ceux financés par des ressources intérieures. Les investissements financés sur ressources intérieures représenteront en moyenne 74,96 % du total des dépenses en capital sur la même période.

A-Répartition des investissements publics (2025-2027) par sous-secteur financés sur le budget de l'Etat

Tableau 12: Répartition des investissements publics (2025-2027) financés par le budget de l'Etat

Secteur	Sous-Secteur	Programmation 2025 (million MRU)	Programmation 2026 (million MRU)	Programmation 2027 (million MRU)
Développement Rural	Agriculture	2 639,01	3 057,29	4 469,29
	Elevage	434,80	415,72	460,72
	Environnement	127,00	150,70	154,00
	Génie rural	641,00	500,00	-
	Hydraulique villageoise-pastorale	1 027,30	2 286,67	2 484,67
	Recherche/Formation/Vulgarisation	415,00	415,00	450,00
	Total Développement Rural	5 284,11	6 825,38	8 018,68
Développement Industriel	Artisanat	14,50	15,00	5,00
	Commerce	40,00	72,00	72,00
	Energie	2 930,06	2 533,50	2 260,50
	Industrie	20,00	50,00	50,00
	Mines hors SNIM	204,33	300,00	300,00
	Pêche	1 562,51	1 611,00	1 548,00
	Tourisme	29,00	-	-
	Total Développement Industriel	4 800,40	4 581,50	4 235,50
Aménagement du Territoire	Habitat/Urbanisme/Transport	5 721,02	6 197,93	6 263,00
	Hydraulique urbaine & Assainissement	3 354,75	2 607,00	3 125,00
	Information	179,94	222,00	310,00
	Infrastructures aéroportuaires	180,00	200,00	250,00
	Infrastructures portuaires	80,98	150,00	250,00
	Infrastructures routières	5 504,84	5 900,00	6 115,00
	Télécommunications	25,50	77,50	77,50
	Total Aménagement du Territoire	15 047,03	15 354,43	16 390,50
Ressources Humaines	Culture	18,28	7,67	-
	Education	639,97	836,24	929,24
	Emploi	595,30	620,00	700,00
	Jeunesse et Sports	128,15	79,99	69,99
	Justice	74,10	91,00	96,00
	Santé et Affaires Sociales	971,88	1 000,95	1 010,94
	Total Ressources Humaines	2 427,68	2 635,85	2 806,17

Développement Institutionnel	Appui à l'Administration	4 936,57	4 770,47	5 183,47
	Appui au secteur privé	24,17	33,00	33,00
	Total Développement Institutionnel	4 960,74	4 803,47	5 216,47
Projets multisectoriels	Projets multisectoriels	7 180,11	8 799,37	9 332,68
	Total Projets multisectoriels	7 180,11	8 799,37	9 332,68
Total général		39 700,00	43 000,00	46 000,00

B- Répartition des investissements publics (2025-2027) par sous-secteur financés sur des prêts

Tableau 13: Répartition des investissements publics (2025-2027) financés par financement extérieur

Secteur	Sous Secteur	en million MRU		
		Programmation 2025	Programmation 2026	Programmation 2027
Développement Rural	Agriculture	811,40	585,00	418,00
	Elevage	433,01	700,00	393,00
	Environnement	174,81	120,00	120,00
	Hydraulique villageoise-pastorale	190,00	316,67	416,67
	Total Développement Rural	1 609,22	1 721,67	1 347,67
Développement Industriel	Energie	542,04	1 657,76	4 057,76
	Mines hors SNIM	15,20	-	-
	Pêche	283,51	453,41	114,26
	Total Développement Industriel	840,75	2 111,17	4 172,02
Aménagement du Territoire	Habitat/Urbanisme/Transport	40,55	-	-
	Hydraulique urbaine & Assainissement	2 888,84	4 111,53	6 752,67
	Infrastructures portuaires	256,00	-	-
	Infrastructures routières	491,40	680,81	-
	Télécommunications	281,00	350,00	450,00
	Total Aménagement du Territoire	3 957,79	5 142,34	7 202,67
Ressources	Education	782,48	1 244,48	1

Humaines				694,48
	Emploi	480,83	375,60	-
	Jeunesse et Sports	160,00	200,00	125,00
	Justice	60,00	95,33	-
	Santé et Affaires Sociales	1 226,85	706,00	727,60
	Total Ressources Humaines	2 710,16	2 621,41	2 547,08
Développement Institutionnel	Appui à l'Administration	283,54	340,88	435,20
	Total Développement Institutionnel	283,54	340,88	435,20
Projets multisectoriels	Projets multisectoriels	2 088,54	2 062,53	208,63
	Total Projets multisectoriels	2 088,54	2 062,53	2 208,63
Total général		11 490,00	14 000,00	17 913,27

Tableau 14: Ratios des dépenses en capital 2024-2027

	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'équipements et prêts nets en % de Total des dépenses	39,1%	43,8%	46,2%	47,7%
Dépenses d'équipements et prêts nets en % du PIB	10,0%	11,6%	12,1%	12,5%

5. Prévisions solde budgétaire

5.1. Solde budgétaire

Le solde primaire non extractif en pourcentage du PIB, au titre de la période précitée, devrait passer de -3,37% en 2024 à -3,41% en 2027. Cette tendance reflète la volonté du gouvernement de stabiliser la dette publique à moyen terme.

Le solde budgétaire global en pourcentage du PIB se détériorerait légèrement sur la période 2024-2027 en passant de - 1,12% du PIB en 2024 à -1,37 en 2027.

Tableau 15: Solde budgétaires en mds MRU 2024-2027

	2024	2025	2026	2027
Solde primaire non extractif	-14,03	-15,31	-15,51	-17,32
en % PIB	-3,32%	-3,47%	-3,30%	-3,39%
Solde global; dons compris (déficit -)	-3,36	-6,37	-4,61	-6,97
en % PIB	-1,12%	-1,44%	-0,98%	-1,36%

5.2. Mode de financement

Au cours des trois prochaines années, les besoins de financement de l'État devraient augmenter, principalement en raison des paiements liés aux amortissements de la dette, notamment de la dette extérieure. Cette situation nécessitera une planification rigoureuse et l'utilisation de diverses sources de financement pour assurer la stabilité budgétaire du pays.

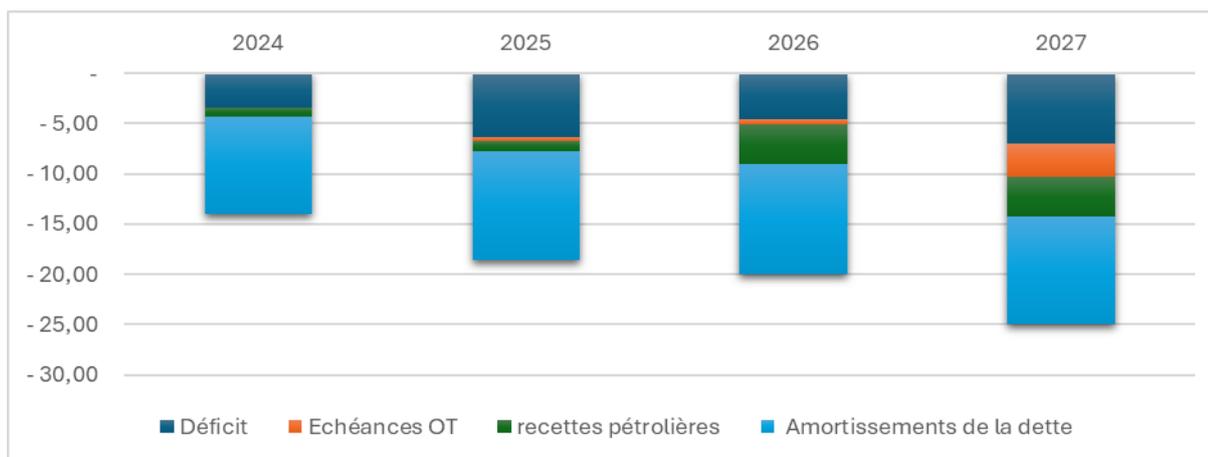
En effet, les besoins de financement de l'État augmenteront de 35 %, passant de 14 milliards MRU en 2025 à 24,93 milliards MRU en 2027. Pour répondre à ces exigences, l'État envisage de recourir aux emprunts extérieurs (prêts projets), aux émissions d'Obligations du Trésor (OT) et aux prêts budgétaires (FMI-FRD et BM-IDA).

A- Besoins de financement de l'État

Les besoins de financement englobent le déficit budgétaire, les remboursements de la dette ainsi que les recettes des hydrocarbures versées au Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH). Le déficit budgétaire devrait augmenter au cours des trois prochaines années, passant de 6,36 milliards MRU en 2025 à 6,96 milliards MRU en 2027, avec une baisse attendue en 2026, où il se situerait à 4,61 milliards MRU. Les recettes des hydrocarbures, déposées sur le compte du FNRH à la Banque de France, devraient croître de 1 milliard MRU en 2025 à 3,9 milliards MRU en 2026 et 2027. Cette augmentation repose sur l'hypothèse que les recettes non fiscales issues du projet GTA commenceront à être déposées sur le compte du FNRH à partir de 2026.

Les amortissements de la dette, incluant la dette intérieure et extérieure, constituent la plus grande part des besoins de financement. Entre 2025 et 2027, ces amortissements devraient passer de 11,16 milliards MRU à 14,07 milliards MRU. Cette hausse est principalement liée aux émissions d'Obligations du Trésor, avec des échéances allant jusqu'à trois ans.

Figure 15: Besoins de financement de l'Etat 2024-2027



B- Ressources de financement de l'État

Pour répondre à ces besoins de financement, l'État prévoit de s'appuyer principalement sur des sources traditionnelles, telles que les prêts concessionnels des bailleurs de fonds internationaux et les émissions de Titres Publics. Les emprunts extérieurs devraient fortement augmenter entre 2025 et 2027, passant de 4,22 milliards MRU à 13,13 milliards MRU.

Parallèlement, pour diversifier les sources de financement de l'État et favoriser le développement du marché domestique, les émissions nettes de Titres Publics devraient croître de 6,05 milliards MRU à 7,73 milliards MRU sur la même période. Cette approche permettra également de réduire le risque lié aux fluctuations des taux de change, qui affectent considérablement le niveau d'endettement.

Les prêts budgétaires accordés par le FMI, dans le cadre de la Facilité de Résilience et de Durabilité (FRD), ainsi que par la Banque Mondiale (IDA), joueront un rôle clé dans le financement des besoins de l'État, notamment en 2025 avec un montant prévu de 7,26 milliards MRU, avant de diminuer à 1,17 milliard MRU en 2027.

Grâce à ces différentes sources de financement, le recours à la trésorerie disponible à la BCM sera limité, permettant ainsi au Trésor Public de constituer une réserve de trésorerie suffisante pour couvrir les dépenses imprévues et obligatoires.

L'augmentation des besoins de financement de l'État dans les années à venir exige une gestion financière prudente et une diversification des sources de financement. En combinant efficacement les emprunts extérieurs, les émissions d'Obligations du Trésor et les prêts budgétaires, l'État sera en mesure de répondre à ses obligations financières tout en renforçant sa capacité à affronter les défis économiques futurs.

Figure 16: Ressources de financement de l'Etat 2025-2027

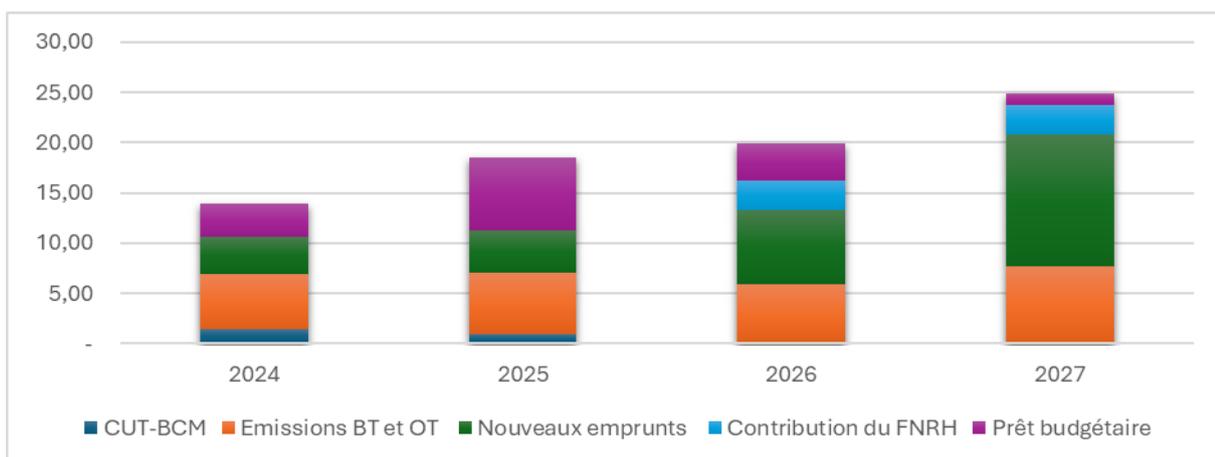


Tableau 16: Tableau de Financement 2025-2027:

	2024	2025	2026	2027
Financement	3,36	6,36	4,61	6,96
Financement intérieur	6,94	6,65	5,48	4,39
Financement bancaire	6,34	6,00	5,35	4,23
<i>CUT-BCM</i>	1,49	1,00	-	-
<i>Encaisses</i>	-	-	-	-
<i>Banques commerciales</i>	4,85	5,00	5,35	4,23
BT bancaires	1,85	2,00	2,85	3,73
<i>Financement net par BT à CT</i>	1,85	1,00	0,50	0,41
<i>Echéances OT</i>	-	-	-	-
<i>Nouvelles émissions OT</i>	-	1,00	2,35	3,32
BIT bancaires	3,00	3,00	2,50	0,50
<i>Financement net par BT à CT</i>	1,35	-	-	-
<i>Echéances OT</i>	-	-	0,50	2,50
<i>Nouvelles émissions OT</i>	1,65	3,00	3,00	3,00
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Financement non-bancaire	0,60	0,65	0,13	0,16
<i>Financement net par BT à CT</i>	0,20	-	-	-
<i>Echéances OT</i>	-	0,40	-	0,84
<i>Nouvelles émissions OT</i>	0,40	1,05	0,13	1,00
Autres	-	-	-	-
Financement extérieur	- 3,58	- 0,29	- 0,87	- 2,57
Compte pétrolier net	- 1,00	- 1,00	- 1,00	- 1,00
<i>Recettes pétrolières</i>	- 1,00	- 1,00	- 3,90	- 3,90
<i>Contribution du FNRH</i>			2,90	2,90
Emprunts extérieurs (net)	- 5,89	- 6,54	- 3,65	- 2,40
<i>Nouveaux emprunts</i>	3,74	4,22	7,31	13,13
<i>Amortissements de la dette</i>	- 9,63	- 10,76	- 10,96	- 10,73
Financement extérieur exceptionnel	-	-	-	-
Prêt budgétaire	3,31	7,26	3,78	1,17

CHAPITRE IV : CDMT GLOBAL 2025-2027

1. Comparaison en CDMT-g 2024-2026 et CDMT-g 2025-2027

1.1. Evolution des agrégats

L'analyse de l'évolution des agrégats entre les CDMT 2024-2026 et CDMT 2025-2027 révèle plusieurs tendances notables. En 2024, les écarts entre les salaires ont été évalué de 3,76%, 7,87% en 2025 et 7,43% en 2026. Cette tendance reflète l'accompagnement de l'évolution prévue dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Pour les biens et services, l'écart constaté entre les deux CDMT s'élève en moyenne à -3,20%, indiquant la politique adoptée pour maîtriser le train de vie de l'Etat. L'écart des subventions et transferts montrent une augmentation moyenne de 5,64% entre les deux périodes... En revanche, l'écart de l'investissement entre les deux prévisions montre une évolution considérable en passant en 2025 et 2026 successivement à 16,61% et 31,31% reflétant le nouveau programme du gouvernement visant à investir massivement dans les infrastructures.

Tableau 17: Comparaison entre CDMT-g 2024-2026 et CDMT-g 2025-2027 en MDS MRU

	Partie	2024	2025	2026	2027
CDMT-g 2024-2026	Salaires	24,87	25,15	26,25	
	Biens et services	12,80	12,48	12,39	
	Subventions et transferts	15,50	13,60	11,70	
	Investissement	43,42	43,9	43,41	
CDMT-g 2025-2027	Salaires	25,81	27,13	28,20	29,50
	Biens et services	12,17	12,02	12,26	12,90
	Subventions et transferts	15,61	14,00	13,25	13,00
	Investissement	42,14	51,19	57,00	63,91
Evolution	Salaires	3,76%	7,87%	7,43%	
	Biens et services	-4,91%	-3,66%	-1,02%	
	Subventions et transferts	0,73%	2,94%	13,25%	
	Investissement	-2,96%	16,61%	31,31%	

1.2. Enveloppes sectorielles (2025-2027) en MRU

Les enveloppes budgétaires seront définies pour la partie de fonctionnement sur la base d'une politique inchangée car les différents départements ministériels n'ont pas encore matérialisés leurs politiques sectorielles en termes budgétaires. En ce qui concerne les investissements leurs répartition est déjà effectuée au niveau du PIP-2025-2027

Tableau 18: Enveloppes sectorielles (2025-2027)

N°	N° Partie	Libellé Titre	2025	2026	2027
1		PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	296 567 982	305 747 470	322 611 397
	1	Dépenses de personnel	123 829 856	128 713 673	134 647 282
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	168 933 476	172 312 146	181 256 079
	4	Subventions et transferts courants	762 500	721 652	708 036
	6	Dépenses d'investissement	3 042 150	4 000 000	6 000 000
2		MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	139 750 129	140 430 783	145 281 567
	1	Dépenses de personnel	21 630 000	22 483 081	23 519 536
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	83 666 129	85 339 452	89 769 031
	4	Subventions et transferts courants	34 454 000	32 608 250	31 993 000
3		PREMIER MINISTÈRE	482 460 887	477 260 795	482 852 005
	1	Dépenses de personnel	94 409 032	98 132 499	102 656 338
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	111 264 562	113 489 853	119 380 591
	4	Subventions et transferts courants	270 108 543	255 638 442	250 815 076
	6	Dépenses d'investissement	6 678 750	10 000 000	10 000 000
5		ASSEMBLEE NATIONALE	501 863 444	503 332 713	529 458 407
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	501 863 444	503 332 713	529 458 407
7		CONSEIL CONSTITUTIONNEL	23 149 757	23 612 752	24 838 382
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	23 149 757	23 612 752	24 838 382
8		COUR DES COMPTES	112 305 421	121 595 142	126 371 287
	1	Dépenses de personnel	83 081 373	86 358 080	90 339 127
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	17 087 600	17 429 352	18 334 030
	4	Subventions et transferts courants	6 136 448	5 807 710	5 698 130
	6	Dépenses d'investissement	6 000 000	12 000 000	12 000 000
		MINISTÈRE CHARGE DU	745 837 720	838 264 323	870 600 368

9		SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT			
	1	Dépenses de personnel	69 394 720	72 131 629	75 456 846
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	550 889 398	561 907 186	591 073 213
	4	Subventions et transferts courants	8 691 102	8 225 507	8 070 309
	6	Dépenses d'investissement	116 862 500	196 000 000	196 000 000
10		MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES AFFAIRES DES RETRAITS ET DES ENFANTS DE MARTYRS	11 849 753 534	12 010 031 761	12 644 582 411
	1	Dépenses de personnel	4 884 552 477	5 077 197 930	5 311 253 154
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	871 428 507	888 857 077	934 993 574
	4	Subventions et transferts courants	1 435 899 966	1 358 976 754	1 333 335 683
	6	Dépenses d'investissement	4 657 872 584	4 685 000 000	5 065 000 000
11		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION AFRICAINE ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	1 808 572 920	1 845 064 648	1 922 020 164
	1	Dépenses de personnel	783 514 720	814 416 333	851 960 348
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	776 647 295	792 180 241	833 298 686
	4	Subventions et transferts courants	207 588 909	196 468 075	192 761 130
	6	Dépenses d'investissement	40 821 996	42 000 000	44 000 000
12		MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES SPORTS ET DU SERVICE CIVIQUE	1 203 636 782	1 171 403 114	1 258 460 478
	1	Dépenses de personnel	153 073 504	159 110 682	166 445 572
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	220 836 925	225 253 664	236 945 549
	4	Subventions et transferts courants	110 287 000	104 378 768	102 409 357
	6	Dépenses d'investissement	719 439 353	682 660 000	752 660 000
13		HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	25 730 863	26 245 480	27 607 763
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	25 730 863	26 245 480	27 607 763
14		MINISTÈRE DE LA JUSTICE	891 689 774	934 819 253	979 626 117
	1	Dépenses de personnel	464 348 272	482 662 045	504 912 423
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	351 188 852	358 212 629	376 805 805
	4	Subventions et transferts courants	2 054 650	1 944 579	1 907 889
	6	Dépenses d'investissement	74 098 000	92 000 000	96 000 000
15		MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ARTISANAT ET DES METIERS	666 940 042	735 125 265	842 596 114
	1	Dépenses de personnel	185 667 311	192 989 980	201 886 682

	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	204 276 986	208 362 526	219 177 669
	4	Subventions et transferts courants	125 495 745	118 772 759	116 531 763
	6	Dépenses d'investissement	151 500 000	215 000 000	305 000 000
18		MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME	499 023 277	497 815 485	507 209 062
	1	Dépenses de personnel	133 904 375	139 185 528	145 601 882
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	110 931 012	113 149 632	119 022 711
	4	Subventions et transferts courants	162 167 890	153 480 324	150 584 469
	6	Dépenses d'investissement	92 020 000	92 000 000	92 000 000
19		MINISTÈRE DE LA PÊCHES ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES	1 283 585 931	1 424 461 721	1 478 879 710
	1	Dépenses de personnel	229 736 482	238 797 228	249 805 611
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	183 056 026	186 717 147	196 408 778
	4	Subventions et transferts courants	183 793 423	173 947 347	170 665 321
	6	Dépenses d'investissement	687 000 000	825 000 000	862 000 000
20		MINISTÈRE DES DOMAINES, DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT ET DE LA RÉFORME FONCIÈRE	248 560 958	266 046 977	278 146 706
	1	Dépenses de personnel	89 754 291	93 294 176	97 594 972
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	147 306 667	150 252 800	158 051 735
	6	Dépenses d'investissement	11 500 000	22 500 000	22 500 000
21		MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	6 087 668 615	6 658 934 519	6 673 778 732
	1	Dépenses de personnel	81 935 952	85 167 484	89 093 645
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	49 865 000	50 862 300	53 502 329
	4	Subventions et transferts courants	100 350 663	94 974 735	93 182 759
	6	Dépenses d'investissement	5 855 517 000	6 427 930 000	6 438 000 000
22		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	4 587 624 259	4 900 929 458	5 884 610 281
	1	Dépenses de personnel	171 148 418	177 898 466	186 099 459
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	444 241 744	453 126 579	476 646 303
	4	Subventions et transferts courants	282 234 097	267 114 413	262 074 519
	6	Dépenses d'investissement	3 690 000 000	4 002 790 000	4 959 790 000
23		COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	42 507 080	43 357 222	45 607 696
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	42 507 080	43 357 222	45 607 696
24		RÉGIONS	422 000 000	446 870 000	457 514 592
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	202 000 000	206 040 000	216 734 592

	6	Dépenses d'investissement	220 000 000	240 830 000	240 780 000
25		MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT	9 539 180 000	9 906 222 353	10 345 979 801
	1	Dépenses de personnel	8 365 181 324	8 695 101 855	9 095 939 884
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	768 561 010	783 932 230	824 622 559
	4	Subventions et transferts courants	99 171 000	93 858 268	92 087 357
	6	Dépenses d'investissement	306 266 666	333 330 000	333 330 000
26		MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	1 086 391 362	1 076 879 959	1 160 018 394
	1	Dépenses de personnel	88 257 820	91 738 685	95 967 773
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	184 687 768	188 381 523	198 159 545
	4	Subventions et transferts courants	328 645 774	311 039 750	305 171 076
	6	Dépenses d'investissement	484 800 000	485 720 000	560 720 000
27		MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE	331 936 911	442 421 614	446 318 721
	1	Dépenses de personnel	38 152 723	39 657 456	41 485 637
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	42 450 855	43 299 872	45 547 370
	4	Subventions et transferts courants	10 000 000	9 464 286	9 285 714
	6	Dépenses d'investissement	241 333 333	350 000 000	350 000 000
30		MINISTÈRE DÉLEGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, CHARGÉ DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	43 650 000	39 049 429	40 230 742
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	22 650 000	23 103 000	24 302 171
	4	Subventions et transferts courants	1 000 000	946 429	928 571
	6	Dépenses d'investissement	20 000 000	15 000 000	15 000 000
32		COUR SUPRÊME	93 254 132	96 031 099	100 035 163
	1	Dépenses de personnel	59 254 132	61 591 099	64 430 405
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	22 000 000	22 440 000	23 604 758
	6	Dépenses d'investissement	12 000 000	12 000 000	12 000 000
33		HAUTE COUR DE JUSTICE	16 840 000	17 176 800	18 068 369
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	16 840 000	17 176 800	18 068 369
34		COMMISSARIAT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	539 438 282	601 827 443	608 717 544
	1	Dépenses de personnel	161 497 450	167 866 867	175 605 410
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	28 487 428	29 057 177	30 565 401

	4	Subventions et transferts courants	131 973 404	124 903 400	122 546 732
	6	Dépenses d'investissement	217 480 000	280 000 000	280 000 000
35		MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	468 671 243	529 333 160	560 154 864
	1	Dépenses de personnel	85 581 519	88 956 831	93 057 678
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	121 558 011	123 989 171	130 424 881
	4	Subventions et transferts courants	12 031 713	11 387 157	11 172 305
	6	Dépenses d'investissement	249 500 000	305 000 000	325 500 000
36		CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	17 100 000	17 442 000	18 347 334
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	17 100 000	17 442 000	18 347 334
37		MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES ARTS, DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT, PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT	1 532 698 231	1 564 636 944	1 674 326 273
	1	Dépenses de personnel	677 529 711	704 251 303	736 716 789
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	121 821 360	124 257 787	130 707 439
	4	Subventions et transferts courants	535 125 279	506 457 853	496 902 045
	6	Dépenses d'investissement	198 221 881	229 670 000	310 000 000
39		MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	1 070 158 966	1 079 418 540	1 092 595 405
	1	Dépenses de personnel	328 972 369	341 946 952	357 710 464
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	136 533 811	139 264 487	146 493 068
	4	Subventions et transferts courants	549 652 786	520 207 101	510 391 873
	6	Dépenses d'investissement	55 000 000	78 000 000	78 000 000
42		MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	2 037 594 275	2 055 619 405	2 108 610 421
	1	Dépenses de personnel	773 201 425	803 696 284	840 746 113
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	519 289 738	529 675 533	557 168 562
	4	Subventions et transferts courants	646 903 112	612 247 588	600 695 747
	6	Dépenses d'investissement	98 200 000	110 000 000	110 000 000
47		HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	20 754 087	20 819 704	21 582 196
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	16 004 087	16 324 169	17 171 482
	4	Subventions et transferts courants	4 750 000	4 495 536	4 410 714
53		MINISTÈRE DE LA SANTÉ	6 143 067 369	6 253 131 451	6 434 800 688
	1	Dépenses de personnel	3 108 928 418	3 231 543 730	3 380 515 604

	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	844 517 028	861 407 369	906 119 077
	4	Subventions et transferts courants	1 232 243 392	1 166 230 353	1 144 226 007
	6	Dépenses d'investissement	957 378 531	993 950 000	1 003 940 000
64		MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	259 080 032	231 104 468	240 418 456
	1	Dépenses de personnel	105 557 960	109 721 138	114 779 205
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	84 800 464	86 496 473	90 986 109
	4	Subventions et transferts courants	13 088 000	12 386 857	12 153 143
	6	Dépenses d'investissement	55 633 608	22 500 000	22 500 000
67		MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET	1 665 152 687	1 595 614 736	1 659 861 309
	1	Dépenses de personnel	1 141 950 604	1 186 988 833	1 241 708 176
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	284 432 083	290 120 725	305 179 562
	4	Subventions et transferts courants	29 770 000	28 175 179	27 643 571
	6	Dépenses d'investissement	209 000 000	90 330 000	85 330 000
72		CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	42 730 619	44 276 587	46 360 149
	1	Dépenses de personnel	35 564 056	36 966 693	38 670 831
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	7 166 563	7 309 894	7 689 317
73		MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	6 374 527 969	6 636 135 777	6 881 395 361
	1	Dépenses de personnel	2 877 662 268	2 991 156 504	3 129 046 698
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1 341 596 394	1 368 428 322	1 439 457 164
	4	Subventions et transferts courants	764 929 307	723 950 951	710 291 499
	6	Dépenses d'investissement	1 390 340 000	1 552 600 000	1 602 600 000
75		MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4 554 053 001	4 811 727 032	5 089 731 660
	1	Dépenses de personnel	96 494 649	100 300 372	104 924 148
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	86 411 724	88 139 958	92 714 900
	4	Subventions et transferts courants	66 868 967	63 286 701	62 092 612
	6	Dépenses d'investissement	4 304 277 661	4 560 000 000	4 830 000 000
76		MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	4 811 111 972	5 128 739 279	5 821 289 838
	1	Dépenses de personnel	105 096 458	109 241 434	114 277 387
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	66 937 148	68 275 891	71 819 780
	4	Subventions et transferts courants	113 639 800	107 551 954	105 522 671

	6	Dépenses d'investissement	4 525 438 566	4 843 670 000	5 529 670 000
77		MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	969 207 837	966 724 727	989 826 494
	1	Dépenses de personnel	243 191 940	252 783 366	264 436 499
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	294 750 897	300 645 915	316 251 066
	4	Subventions et transferts courants	400 765 000	379 295 446	372 138 929
	6	Dépenses d'investissement	30 500 000	34 000 000	37 000 000
78		MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURBLE	550 083 852	572 632 306	591 147 020
	1	Dépenses de personnel	179 003 753	186 063 614	194 641 014
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	153 592 599	156 664 451	164 796 185
	4	Subventions et transferts courants	83 687 500	79 204 241	77 709 821
	6	Dépenses d'investissement	133 800 000	150 700 000	154 000 000
80		COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	232 503 014	240 874 828	247 348 272
	1	Dépenses de personnel	86 334 104	89 739 098	93 876 007
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	44 948 196	45 847 160	48 226 876
	4	Subventions et transferts courants	2 418 112	2 288 570	2 245 390
	6	Dépenses d'investissement	98 802 602	103 000 000	103 000 000
81		MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	1 093 932 881	1 254 317 642	1 278 985 551
	1	Dépenses de personnel	300 521 979	312 374 486	326 774 728
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	263 812 783	269 089 039	283 056 217
	4	Subventions et transferts courants	179 172 652	169 574 117	166 374 605
	6	Dépenses d'investissement	350 425 467	503 280 000	502 780 000
82		MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE	6 951 408 953	6 365 254 057	6 156 379 773
	1	Dépenses de personnel	23 740 555	24 676 876	25 814 463
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	310 212 877	316 417 135	332 840 898
	4	Subventions et transferts courants	3 672 395 521	3 475 660 047	3 517 224 412
	6	Dépenses d'investissement	2 945 060 000	2 548 500 000	2 280 500 000
85		HAUT CONSEIL DE LA JEUNESSE	12 272 014	12 517 454	13 167 178
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	12 272 014	12 517 454	13 167 178
89		TAAZOUR	6 297 182 381	6 382 204 938	6 404 240 955
	1	Dépenses de personnel	163 344 000	169 786 244	177 613 269
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	173 939 896	177 418 694	186 627 685

	6	Dépenses d'investissement	5 959 898 485	6 035 000 000	6 040 000 000
95		AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	37 847 909	38 604 867	40 608 669
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	37 847 909	38 604 867	40 608 669
96		Caisse de Retraite	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
	4	Subventions et transferts courants	1 692 792 804	1 943 567 020	1 846 932 601
98		Charge de la dette publique	4 619 310 000	5 035 311 000	6 500 000 000
	3	Charge de la dette publique	4 619 310 000	5 035 311 000	6 500 000 000
99		DÉPENSES COMMUNES	5 141 940 646	5 861 372 519	6 413 943 019
	1	Dépenses de personnel	515 000 000	535 311 463	559 988 942
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	910 906 034	937 692 155	986 363 457
	4	Subventions et transferts courants	691 743 745	574 328 901	535 190 621
	6	Dépenses d'investissement	524 290 867	1 814 040 000	2 332 400 000
	7	Crédits non ventilés	2 500 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000

ANNEXE 1. TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES (TOFE)

	2025	2026	2027
(en MdS MRU)	Prévision	Prévision	Prévision
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	110,50	118,89	127,05
Revenus non pétroliers et dons	107,90	114,99	123,15
Revenus non pétroliers hors dons	99,10	106,99	117,05
Recettes fiscales	72,23	78,27	85,57
Taxes sur les revenus et profits	22,88	23,71	25,01
IS, IBAPP, BIC, BNC	8,68	8,95	9,70
Dont extractif	1,20	1,50	1,70
Impôt minimum forfaitaire douanes	2,72	2,94	3,21
ITS	9,03	9,30	9,40
IRCM	1,25	1,27	1,30
Dont extractif	0,35	0,34	0,35
Régime Simplifié d'Imposition (RSI)	1,20	1,25	1,40
Taxes sur les biens et services	34,54	38,12	43,05
TVA intérieure	7,27	7,30	7,90
TVA sur les importations	13,44	14,70	15,50
Taxe unique SNIM et TPS	4,99	5,10	5,50
Dont extractif	2,20	2,50	2,50
Taxe sur les produits pétroliers	3,24	3,53	3,86
Contribution climat	1,72	3,44	6,00
Droits de consommation (the, tabac, sucre, ciment)	2,08	2,25	2,47
Autres taxes (assurances, véhicules, aéroport, et IRF)	1,80	1,80	1,82
Taxes sur le commerce international	12,51	14,09	15,00
Importations	11,14	12,64	13,50
Taxes statistique	1,37	1,45	1,50
Autres recettes fiscales	2,30	2,35	2,50
Recettes non fiscales	26,87	28,71	31,49
Recettes de la pêche	7,56	7,75	8,50
Recettes minières		3,10	3,80

	2,86		
Dividendes et redevances des entreprises publiques	7,37	7,41	7,71
SNIM	4,35	4,60	4,60
Comptes spéciaux	5,41	5,74	6,20
Recettes en capital	1,17	1,71	1,83
Autres	2,50	3,00	3,45
Dons	8,80	8,00	6,09
Projets	7,27	6,69	4,78
Aide budgétaire	1,53	1,31	1,31
Dépenses, soldes et recettes pétrolières	2025	2026	2027
Dépenses et prêts nets	116,87	123,49	134,01
Dépenses courantes	65,68	66,49	70,10
Salaires et traitements	27,13	28,20	29,50
Biens et services	12,02	12,26	12,90
Transferts courants	14,00	13,25	13,00
Intérêts sur la dette publique	4,62	5,04	6,50
Extérieurs	2,90	3,30	4,00
Intérieurs	1,72	1,74	2,50
Comptes spéciaux	5,41	5,74	6,20
Dépenses d'équipement et prêts nets	51,19	57,00	63,91
Investissements financés par extérieur	11,49	14,00	17,91
Investissements financés par intérieur	39,70	43,00	46,00
Réserves communes	2,50	2,00	2,00
Recettes pétrolières (non fiscales)	2,60	3,90	3,90
Dont GTA	1,60	2,90	2,90
Solde global; dons compris (déficit -)	- 6,37	- 4,61	- 6,97
Solde primaire non extractif dons compris	15,31	- 15,51	- 17,32